

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00
 <p>Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p>Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15</p>

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoints au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

Il est proposé d'approuver le dernier procès-verbal du conseil municipal du **14.03.2024– 19h00**

Le projet de procès-verbal a été envoyé à tous les élus par email pour avis.

DELIBERATION

1 DELIBERATION N°2024-185 : Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal du 14.03.2024-19h00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : **UNANIMITE**- contre : **0** - abstention : **0**

- ❖ **APPROUVE** le procès-verbal en annexe de la présente délibération concernant le conseil municipal du **14.03.2024-19h00**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11.04.2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Madame la Maire

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au représentant de l'Etat le 15.04.2024 et publié le 16.04.2024
Pour le Maire et par délégation,
Hugo ROCH, Directeur Général des Services

Directeur général des services
Hugo ROCH

The image shows a circular official stamp of the Director General of Services of Conches-sur-Gondouire, with the text 'MAIRE DE CONCHES-SUR-GONDQUIRE' and '71600' around the perimeter. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 14.03.2024 19h00 EN MAIRIE

Ouverture séance : 19h00

Fermeture séance : 20h35

1 : Procès-verbal succinct.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14.03.2024 à 19h00, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE – 1

Adjointes au Maire : MARIE-CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ – ERIC HIMONET - 3

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – LAURENT BERTRAND – HOCINE SI AHMED 5

Conseillers municipaux : ISABELLE THOMAS – JOSE LANUZA – FREDERIC NION 3

Absents excusés ayant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A MARIE CHRISTINE VATOV – VIRGINIE NSIMBA MASAMBA A SAIDA BOUARABA – DOMINIQUE GOT A PATRICIA DECERLE – FLORENCE FISCHER A MARTINE DAGUERRE 4

Absents excusés : SAIDA BOUARABA 1

Secrétaire de séance : Marie Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

Quorum

Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame la Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h00

Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Virginie NSIMBA MASAMBA (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

*Madame la Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal du décès d'un agent de la ville le 12.03.2024, Michel PEREZ.
Elle demande que les élus puissent respecter une minute de silence et informer de la date de ses obsèques.*

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

*Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).
Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).*

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé d'approuver le dernier procès-verbal du conseil municipal du **14-12-2023– 19h00**
Le projet de procès-verbal a été envoyé à tous les élus par email pour avis.

DELIBERATION

*Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.
Madame THOMAS souhaite ajouter des éléments qui l'engagent uniquement :*

Madame THOMAS estime que soit stipulé clairement dans le compte-rendu que les Conchois souhaitent être consultés au sujet des aménagements et constructions futurs, afin que le village conserve son caractère rural.

En effet, la participation des habitants, annoncée au Totem lors des premières présentations des aménagements du Coeur du Village, n'a pas été respectée : l'équipe majoritaire a décidé pour tous les Conchois, sans consultation ni des villageois, ni de l'équipe minoritaire. (cela reflète la propre estimation de Madame THOMAS).

1 DELIBERATION N°2024-167 : Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal du 14.12.2023-19h00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE- contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **APPROUVE** le procès-verbal en annexe de la présente délibération concernant le conseil municipal du **14.12.2023-19h00**

apporteur : Martine DAGUERRE, Maire

**Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).
Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).**

NOTE DE SYNTHÈSE

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Il convient de transmettre les informations utiles aux élus concernant le tableau des effectifs et des emplois de l'administration en raison notamment des mouvements pendant l'année à venir et l'année passée et ainsi le mettre à jour régulièrement.

Il est utile de préciser qu'en 2024, il devrait y avoir :

- Un départ en retraite avec carrière longue au niveau des services techniques
- Un départ en retraite pour invalidité au niveau des services techniques

Il est également à préciser qu'en 2024, la ville reprend en régie municipale la gestion des espaces verts et le ménage des bâtiments communaux ce qui a pu entraîner des recrutements externes pour assurer les missions demandées et donc pas conséquent des diminutions au niveau des budgets prestations externes.

En 2025, il est prévu :

- Un départ en retraite pour le service des sports
- Un départ en retraite au niveau du service scolaire (titulaire)
- Un départ en retraite au niveau du service scolaire (contractuel)
- Un départ en retraite pour le service technique

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

Madame la Maire informe qu'un poste a été oublié et qu'il va être ajouté (un poste au sein des services techniques comme adjoint technique territorial car l'agent est actuellement en disponibilité mais reste toujours au sein des effectifs de la commune).

2 DELIBERATION N°2024-168 : actualisation du tableau des effectifs et des emplois 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

MET A JOUR Et ACTUALISE le tableau des emplois et des effectifs suivants et de leurs actualisations :

ADMINISTRATION :

Un emploi à temps non complet de 25 h / semaine au poste de gestionnaire (grade : adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe titulaire – catégorie C -filière administrative).
Un emploi à temps complet au poste de gestionnaire technique (grade : adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe titulaire – filière administrative – catégorie C).
Un emploi à temps complet au poste de gestionnaire ressource (grade : adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe titulaire – filière administrative – catégorie C).
Un emploi à temps complet de gestionnaire polyvalent (grade : adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe – filière administrative en catégorie C).
Un emploi de Directeur général des services en emploi permanent à temps complet (grade : attaché territorial principal titulaire – filière administrative – catégorie A).

SCOLAIRE :

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-54212-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

Un agent référent scolaire polyvalent à temps complet (grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire – filière technique – catégorie C).

Un agent animateur polyvalent à temps non complet 13 h par semaine (grade : adjoint d’animation territorial contractuel – filière animation – catégorie C).

TECHNIQUE :

Un emploi de responsable espace vert et propreté à temps complet (grade : agent de maitrise principal titulaire – emploi permanent – filière technique – catégorie C).

Un emploi de responsable travaux et bâtiment à temps complet (grade : agent de maitrise principal – contractuel – emploi permanent – filière technique en catégorie C) avec une convention de 10 mois avec France Travail-Pôle Emploi dans le cadre d’une baisse des charges patronales de 40 %. - poste ouvert également au grade d'adjoint technique territorial titulaire – emploi permanent – filière technique en catégorie C.

Un emploi de responsable technique polyvalent (grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire – emploi permanent – filière technique – catégorie C).

5 emplois d’agents techniques polyvalents (grade : adjoint technique territorial titulaire – filière technique – catégorie C), ces 5 postes sont également ouverts au grade d’adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (4 grades non pourvus à l’heure actuelle mais ouverts au TDEE).

Un emploi d’agent technique polyvalent ménage-entretien à temps complet (grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire – emploi permanent – filière technique en catégorie C), grade également ouvert en tant qu’adjoint technique principal de 1^{ère} classe (grade non pourvu pour le moment mais ouvert au TDEE).

1 emploi d’aide technique à la vacation sur état d’heure en fonction des besoins (accroissement d’activité, remplacement, festivités etc.) 18 e brut de l’heure, vacataire.

1 emploi en contrat d’apprentissage – alternant pour les services techniques sur un ou deux ans ou un service civique.

SPORT :

Un emploi de responsable des sports (grade : adjoint d’animation principal de 1^{ère} classe titulaire en catégorie C filière animation, emploi permanent à temps complet).

Un emploi de responsable du tennis municipal (grade : adjoint d’animation territorial principal de 2^{ème} classe en emploi permanent contractuel en CDI de droit public à temps complet – filière animation – catégorie C).

Un emploi d’animatrice sportive à temps non complet 17 h par semaine (grade : adjoint d’animation territorial contractuel en emploi permanent – filière animation – catégorie C).

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires sur ce sujet.

.....

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).
Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

1) DEUX ECOLES à CONCHES

École Gustave Ribaud (GR) : école communale de 4 classes datant des années 50, d’une grande vétusté et qui n’est pas aux normes :

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- C'est une passoire thermique été comme hiver.
- Elle est fortement amiantée.
- La cantine, d'environ 56 m2, est un préfabriqué dégradé en amiante et d'une seule pièce regroupant réfectoire, éviers, réchauffage, stockage alimentaire, lave-vaisselle, frigidaire, poubelles etc.
- Les sanitaires sont à l'extérieur.
- Ecole en fin de vie bâtementaire qui devrait être totalement reconstruite, et dont la cantine devrait être supprimée.
- Ecole en baisse d'effectifs : la moitié de l'école est fermée avec la fermeture d'une deuxième classe en septembre 2023. Il ne reste que deux classes, dont une de 27 enfants avec triple niveau CP, CE1, CM2.

Scolariser des enfants dans ces conditions et avec les risques sanitaires, n'est pas acceptable.

École du Val Guermantes (VG) : école intercommunale des communes de Conches et Guermantes dont la gestion est assurée par un SIVOM :

- Elle date des années 70. Extension en 1988 ; modifications des espaces et externalisation de la cantine, au fil de temps. Elle a déjà compté 10 classes avec la cantine, dans le bâtiment.
- Elle est nettement moins amiantée dans ses locaux (« peinture gouttelettes » dans des WC et ateliers) qui n'est pas dégradée.
- Première phase de rénovation en 2020-21 avec une grande partie du désamiantage de l'école.
- État bâtementaire sans comparaison avec la dégradation et la vétusté de Gustave Ribaud.
- École de grande taille construite pour la scolarisation de tous les enfants des deux communes.
- École en baisse d'effectifs avec deux classes fermées en 2023

La baisse des effectifs va se poursuivre en 2024 au Val Guermantes, et les années suivantes, dans les deux écoles. L'école du Val Guermantes est en capacité d'accueillir les enfants de GR

2) UNE SITUATION INEGALITAIRE des familles et des enfants Conchois

- Les équipements et l'évolution des services offerts aux enfants et aux familles ont été privilégiés dans l'école intercommunale, au détriment de l'école communale (garderie à GR, centre de loisir au VG avec des éducateurs spécialisés).
- Contributions fiscales de familles pour une école élémentaire dans laquelle leurs enfants ne vont pas.
- Inégalité dans les installations, la sécurité, le confort et la qualité de vie des enfants entre les deux écoles
- L'école du Val Guermantes, et l'ensemble des espaces de grande qualité, gérés par le Sivom, sont pourtant dédiés à tous les enfants des communes. Ils sont appropriés à un groupe scolaire, et à ses évolutions potentielles liées à de beaux projets, scolaires, périscolaires, sportifs ou culturels qui pourront être offerts à tous les enfants, sans distinction.
- L'école unique, c'est l'équité retrouvée dans un parcours scolaire commun, dans l'école destinée à la scolarisation de tous.

3) MUTUALISATION des MOYENS et RENOVATION des BATIMENTS SCOLAIRES

- Une école unique permet de mutualiser les moyens des communes, et de maîtriser la dépense publique en ciblant les efforts de rénovation sur celle-ci.
- Il est d'intérêt général de n'avoir qu'une école dans la commune de Conches car déraisonnable et impossible de maintenir une école dégradée et à moitié vide, pour y engager des dépenses importantes, tout en supportant la rénovation du VG.

4) L'INTERET PUBLIC et GENERAL

- Les bâtiments et les équipements publics de la commune de Conches sont par ailleurs dans un état de dégradation tel, que de nombreux bâtiments et services ont dû être fermés pour raisons de salubrité et de dangerosité bâtementaire.
- La commune doit mener à bien et sans tarder son projet de ville : Cœur de Village, pour sa population et la survie du village. Ce projet a pour objectifs de rénover, maintenir et créer un tissu économique et de services publics ; et de créer des espaces de convivialité pour la qualité de vie de ses habitants. Sa phase d'étude et le plan de programmation pluriannuel des investissements et des travaux sont achevés.

En conclusion :

Cette fermeture est d'intérêt général et public tant : - pour l'équité de traitement des enfants avec un parcours scolaire et des projets éducatifs partagés dans un groupe scolaire unique - que pour la poursuite de la rénovation de l'école du VG - que pour répondre aux besoins que sont la mutualisation des moyens et la maîtrise des dépenses publiques - que pour permettre la réussite de la revitalisation de la commune de Conches.

Effectif prévisionnel de l'école Gustave Ribaud :

- Rentrée scolaire de 2023-2024 : **49** enfants (CP 6-CE1 9, CE2 10, CM1 13, CM2 11)
- Rentrée 2024-2025 : 49 enfants (11 CP, 6 CE1 ; 9 CE2 ; 10 CM1 ; 13 CM2,)
- Rentrée 2025-2026 : 44 enfants qui auraient été sectorisés à Gustave Ribaud et qui iront au Val Guermantes. (CP 8 – CE1 11 – CE2 6 – CM1 9 – CM2 10).

- Effectifs de l'école élémentaire du Val Guermantes :

2023-2024 : 103 (CP 20-CE1 16 – CE2 21 – CM1 22- CM2 24) 40 Conchois et 63 Guermantais.

2024-2025 : **97** (CP 18 ; CE1 20 ; CE2 16 ; CM1 21 ; CM2 22) 35 Conchois et 62 Guermantais.

2025-2026 : 90 (CP 15, CE1 : 18, CE2 20, CM1 : 16, CM2 : 21) 32 Conchois et 58 Guermantais.

Effectif prévisionnel élémentaire après réunification des écoles :

- **2025-2026** : 134 enfants (CP 23, CE1 29, CE2 26, CM1 25, CM2 31) 76 Conchois et 58 Guermantais.

Effectifs en élémentaire et nombre total d'enfants (maternelle et élémentaire) VAL GUERMANTES

2013-14 :**91** (4classes) total non communiqué (NC)

2014-15 :**94** (4classes) total NC

2015-16 :**113** (5classes) total NC

2016-17 :**108** (5classes) total NC

2017-18 :**113** (5classes) total NC

2018-19 :**107** (5classes) total 212

2020-21 :**114** (5classes) total 210

2021-22 :**116** (5classes) total 195

2022-23 :**113** (5classes) total 192

2023-24 :**103** (4classes) total 179

2024-2025 : 97 (4 classes) total 163*

2025-2026 : 134 (5 classes) total 190*

*prévisionnel.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

Madame la Maire explique tout le travail réalisé depuis des années pour arriver à cet objectif et notamment les étapes à suivre.

MD explique le projet Cœur de Village notamment sur le secteur et l'intérêt des enfants au transfert au sein d'une école unique. (ce qui est la première priorité pour tout le monde).

MD informe de la volonté de délibérer pour acter les choses et avancer.

Un échange a lieu sur le plan local d'urbanisme : secteur, date d'approbation et notamment sur le secteur Ribaud.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

*Un échange a lieu sur les travaux de l'école VG notamment, le phasage, les étapes etc.
Un échange a lieu sur la médiation opérée entre les deux communes et sur les sujets conflictuels.
Un échange a lieu sur la nature des travaux à faire, son financement, villes, SIVOM, fiscalité etc.
Un échange a lieu également sur la nature du nouveau statut du SIVOM puis sur la démographie à venir sur la commune. (Nombre enfant, capacité d'accueil des effectifs, circulation à venir au VG, stationnement etc.)*

Isabelle T, Frédéric N et José L pensent qu'il y a encore des zones d'inconnues et des interrogations notamment sur le financement, le planning des travaux au VG et que la délibération est présentée trop tôt. Ils demandent le projet de statut du SIVOM

MD doit se renseigner sur ce sujet car le statut est un document de travail et n'est pas officiel.

FN votera contre pour les raisons évoquées, IT et JS voteront avec abstention pour les raisons évoquées plus haut également.

3 DELIBERATION N°2024-169 : Changement de la sectorisation scolaire pour la rentrée de septembre 2025.

Vu le débat qui a eu lieu en Conseil Municipal du 05.10.2023,
Vu l'avis et arbitrage de Monsieur le Sous - Préfet en date du 01.02.2024
Vu les avis du Conseil d'école de la maternelle du Val Guermantes en date du 07.11.2023
Vu les avis du Conseil d'école de l'élémentaire de Gustave Ribaud en date du 20.10.2023
Vu les avis du Conseil d'école de l'élémentaire du Val Guermantes en date du 19.10.2023
Vu les avis des parents Conchois lors d'une réunion publique en date du 19.10.2023 et du 02.11.2023,
Vu les avis des enseignants invités à une réunion d'information et de concertation en date du 17.10.2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : MAJORITE - contre : FREDERIC NION - abstention : JOSE LANUZA – ISABELLE THOMAS

APPROUVE la modification de la sectorisation scolaire afin de rassembler l'ensemble des enfants de la commune pour la maternelle et l'élémentaire au sein de l'école intercommunale du Val Guermantes pour la rentrée de septembre 2025 au sein d'une école unique sur la ville.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires sur ce sujet.

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Eric HIMONET, Maire adjoint aux affaires scolaires et Vice-Président du SIVOM CONCHES GUERMANTES.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

<u>NOTE DE SYNTHÈSE</u>

5) DEUX ECOLES à CONCHES

École Gustave Ribaud (GR) : école communale de 4 classes datant des années 50, d'une grande vétusté et qui n'est pas aux normes :

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-54212-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

- C'est une passoire thermique été comme hiver.
- Elle est fortement amiantée.
- La cantine, d'environ 56 m2, est un préfabriqué dégradé en amiante et d'une seule pièce regroupant réfectoire, éviers, réchauffage, stockage alimentaire, lave-vaisselle, frigidaire, poubelles etc.
- Les sanitaires sont à l'extérieur.
- Ecole en fin de vie bâtementaire qui devrait être totalement reconstruite, et dont la cantine devrait être supprimée.
- Ecole en baisse d'effectifs : la moitié de l'école est fermée avec la fermeture d'une deuxième classe en septembre 2023. Il ne reste que deux classes, dont une de 27 enfants avec triple niveau CP, CE1, CM2.

Scolariser des enfants dans ces conditions et avec les risques sanitaires, n'est pas acceptable.

École du Val Guermantes (VG) : école intercommunale des communes de Conches et Guermantes dont la gestion est assurée par un SIVOM :

- Elle date des années 70. Extension en 1988 ; modifications des espaces et externalisation de la cantine, au fil de temps. Elle a déjà compté 10 classes avec la cantine, dans le bâtiment.
- Elle est nettement moins amiantée dans ses locaux (« peinture gouttelettes » dans des WC et ateliers) qui n'est pas dégradée.
- Première phase de rénovation en 2020-21 avec une grande partie du désamiantage de l'école.
- État bâtementaire sans comparaison avec la dégradation et la vétusté de Gustave Ribaud.
- École de grande taille construite pour la scolarisation de tous les enfants des deux communes.
- École en baisse d'effectifs avec deux classes fermées en 2023

La baisse des effectifs va se poursuivre en 2024 au Val Guermantes, et les années suivantes, dans les deux écoles. L'école du Val Guermantes est en capacité d'accueillir les enfants de GR

6) UNE SITUATION INEGALITAIRE des familles et des enfants Conchois

- Les équipements et l'évolution des services offerts aux enfants et aux familles ont été privilégiés dans l'école intercommunale, au détriment de l'école communale (garderie à GR, centre de loisir au VG avec des éducateurs spécialisés).
- Contributions fiscales de familles pour une école élémentaire dans laquelle leurs enfants ne vont pas.
- Inégalité dans les installations, la sécurité, le confort et la qualité de vie des enfants entre les deux écoles
- L'école du Val Guermantes, et l'ensemble des espaces de grande qualité, gérés par le Sivom, sont pourtant dédiés à tous les enfants des communes. Ils sont appropriés à un groupe scolaire, et à ses évolutions potentielles liées à de beaux projets, scolaires, périscolaires, sportifs ou culturels qui pourront être offerts à tous les enfants, sans distinction.
- L'école unique, c'est l'équité retrouvée dans un parcours scolaire commun, dans l'école destinée à la scolarisation de tous.

7) MUTUALISATION des MOYENS et RENOVATION des BATIMENTS SCOLAIRES

- Une école unique permet de mutualiser les moyens des communes, et de maîtriser la dépense publique en ciblant les efforts de rénovation sur celle-ci.
- Il est d'intérêt général de n'avoir qu'une école dans la commune de Conches car déraisonnable et impossible de maintenir une école dégradée et à moitié vide, pour y engager des dépenses importantes, tout en supportant la rénovation du VG.

8) L'INTERET PUBLIC et GENERAL

- Les bâtiments et les équipements publics de la commune de Conches sont par ailleurs dans un état de dégradation tel, que de nombreux bâtiments et services ont dû être fermés pour raisons de salubrité et de dangerosité bâtementaire.
- La commune doit mener à bien et sans tarder son projet de ville : Cœur de Village, pour sa population et la survie du village. Ce projet a pour objectifs de rénover, maintenir et créer un tissu économique et de services publics ; et de créer des espaces de convivialité pour la qualité de vie de ses habitants. Sa phase d'étude et le plan de programmation pluriannuel des investissements et des travaux sont achevés.

En conclusion :

Cette fermeture est d'intérêt général et public tant : - pour l'équité de traitement des enfants avec un parcours scolaire et des projets éducatifs partagés dans un groupe scolaire unique - que pour la poursuite de la rénovation de l'école du VG - que pour répondre aux besoins que sont la mutualisation des moyens et la maîtrise des dépenses publiques - que pour permettre la réussite de la revitalisation de la commune de Conches.

Effectif prévisionnel de l'école Gustave Ribaud :

- Rentrée scolaire de 2023-2024 : **49** enfants (CP 6-CE1 9, CE2 10, CM1 13, CM2 11)
- Rentrée 2024-2025 : 49 enfants (11 CP, 6 CE1 ; 9 CE2 ; 10 CM1 ; 13 CM2,)
- Rentrée 2025-2026 : 44 enfants qui auraient été sectorisés à Gustave Ribaud et qui iront au Val Guermantes. (CP 8 – CE1 11 – CE2 6 – CM1 9 – CM2 10).

- Effectifs de l'école élémentaire du Val Guermantes :

2023-2024 : 103 (CP 20-CE1 16 – CE2 21 – CM1 22- CM2 24) 40 Conchois et 63 Guermantais.
2024-2025 : **97** (CP 18 ; CE1 20 ; CE2 16 ; CM1 21 ; CM2 22) 35 Conchois et 62 Guermantais.
2025-2026 : 90 (CP 15, CE1 : 18, CE2 20, CM1 : 16, CM2 : 21) 32 Conchois et 58 Guermantais.

Effectif prévisionnel élémentaire après réunification des écoles :

- **2025-2026** : 134 enfants (CP 23, CE1 29, CE2 26, CM1 25, CM2 31) 76 Conchois et 58 Guermantais.

Effectifs en élémentaire et nombre total d'enfants (maternelle et élémentaire) VAL GUERMANTES

2013-14 :**91** (4classes) total non communiqué (NC)
2014-15 :**94** (4classes) total NC
2015-16 :**113** (5classes) total NC
2016-17 :**108** (5classes) total NC
2017-18 :**113** (5classes) total NC
2018-19 :**107** (5classes) total 212
2020-21 :**114** (5classes) total 210
2021-22 :**116** (5classes) total 195
2022-23 :**113** (5classes) total 192
2023-24 :**103** (4classes) total 179
2024-2025 : 97 (4 classes) total 163*
2025-2026 : 134 (5 classes) total 190*
*prévisionnel.

DELIBERATION

*Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.
IDEM que pour la délibération 3.*

4 DELIBERATION N°2024-170 : Fermeture définitive de l'école Gustave Ribaud au 06-07-2025

Vu le débat qui a eu lieu en Conseil Municipal du 05.10.2023,

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Vu l'avis et arbitrage de Monsieur le Sous-Préfet en date du 01.02.2024,
Vu les avis du Conseil d'école de la maternelle du Val Guermantes en date du 07.11.2023
Vu les avis du Conseil d'école de l'élémentaire de Gustave Ribaud en date du 20.10.2023
Vu les avis du Conseil d'école de l'élémentaire du Val Guermantes en date du 19.10.2023
Vu les avis des parents Conchois lors d'une réunion publique en date du 19.10.2023 et du 02.11.2023,
Vu les avis des enseignants invités à une réunion d'information et de concertation en date du 17.10.2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : MAJORITE - contre : FREDERIC NION - abstention : JOSE LANUZA ET ISABELLE THOMAS

APPROUVE la fermeture définitive de l'école communale élémentaire Gustave Ribaud au 06.07.2025
AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires sur ce sujet.

.....

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).
Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

9) DEUX ECOLES à CONCHES

École Gustave Ribaud (GR) : école communale de 4 classes datant des années 50, d'une grande vétusté et qui n'est pas aux normes :

- C'est une passoire thermique été comme hiver.
- Elle est fortement amiantée.
- La cantine, d'environ 56 m2, est un préfabriqué dégradé en amiante et d'une seule pièce regroupant réfectoire, éviers, réchauffage, stockage alimentaire, lave-vaisselle, frigidaire, poubelles etc.
- Les sanitaires sont à l'extérieur.
- Ecole en fin de vie bâtimementaire qui devrait être totalement reconstruite, et dont la cantine devrait être supprimée.
- Ecole en baisse d'effectifs : la moitié de l'école est fermée avec la fermeture d'une deuxième classe en septembre 2023. Il ne reste que deux classes, dont une de 27 enfants avec triple niveau CP, CE1, CM2.

Scolariser des enfants dans ces conditions et avec les risques sanitaires, n'est pas acceptable.

École du Val Guermantes (VG) : école intercommunale des communes de Conches et Guermantes dont la gestion est assurée par un SIVOM :

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-54212-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

- Elle date des années 70. Extension en 1988 ; modifications des espaces et externalisation de la cantine, au fil de temps. Elle a déjà compté 10 classes avec la cantine, dans le bâtiment.

- Elle est nettement moins amiantée dans ses locaux (« peinture gouttelettes » dans des WC et ateliers) qui n'est pas dégradée.

- Première phase de rénovation en 2020-21 avec une grande partie du désamiantage de l'école.

- État bâtiminaire sans comparaison avec la dégradation et la vétusté de Gustave Ribaud.

- École de grande taille construite pour la scolarisation de tous les enfants des deux communes.

- École en baisse d'effectifs avec deux classes fermées en 2023

La baisse des effectifs va se poursuivre en 2024 au Val Guermantes, et les années suivantes, dans les deux écoles. L'école du Val Guermantes est en capacité d'accueillir les enfants de GR

10) UNE SITUATION INEGALITAIRE des familles et des enfants Conchois

- Les équipements et l'évolution des services offerts aux enfants et aux familles ont été privilégiés dans l'école intercommunale, au détriment de l'école communale (garderie à GR, centre de loisir au VG avec des éducateurs spécialisés).

- Contributions fiscales de familles pour une école élémentaire dans laquelle leurs enfants ne vont pas.

- Inégalité dans les installations, la sécurité, le confort et la qualité de vie des enfants entre les deux écoles

- L'école du Val Guermantes, et l'ensemble des espaces de grande qualité, gérés par le Sivom, sont pourtant dédiés à tous les enfants des communes. Ils sont appropriés à un groupe scolaire, et à ses évolutions potentielles liées à de beaux projets, scolaires, périscolaires, sportifs ou culturels qui pourront être offerts à tous les enfants, sans distinction.

- L'école unique, c'est l'équité retrouvée dans un parcours scolaire commun, dans l'école destinée à la scolarisation de tous.

11) MUTUALISATION des MOYENS et RENOVATION des BATIMENTS SCOLAIRES

- Une école unique permet de mutualiser les moyens des communes, et de maîtriser la dépense publique en ciblant les efforts de rénovation sur celle-ci.

- Il est d'intérêt général de n'avoir qu'une école dans la commune de Conches car déraisonnable et impossible de maintenir une école dégradée et à moitié vide, pour y engager des dépenses importantes, tout en supportant la rénovation du VG.

12) L'INTERET PUBLIC et GENERAL

- Les bâtiments et les équipements publics de la commune de Conches sont par ailleurs dans un état de dégradation tel, que de nombreux bâtiments et services ont dû être fermés pour raisons de salubrité et de dangerosité bâtiminaire.

- La commune doit mener à bien et sans tarder son projet de ville : Cœur de Village, pour sa population et la survie du village. Ce projet a pour objectifs de rénover, maintenir et créer un tissu économique et de services publics ; et de créer des espaces de convivialité pour la qualité de vie de ses habitants. Sa phase d'étude et le plan de programmation pluriannuel des investissements et des travaux sont achevés.

En conclusion :

Cette fermeture est d'intérêt général et public tant : - pour l'équité de traitement des enfants avec un parcours scolaire et des projets éducatifs partagés dans un groupe scolaire unique - que pour la poursuite de la rénovation de l'école du VG - que pour répondre aux besoins que sont la mutualisation des moyens et la maîtrise des dépenses publiques - que pour permettre la réussite de la revitalisation de la commune de Conches.

Effectif prévisionnel de l'école Gustave Ribaud :

- Rentrée scolaire de 2023-2024 : **49** enfants (CP 6-CE1 9, CE2 10, CM1 13, CM2 11)
- Rentrée 2024-2025 : 49 enfants (11 CP, 6 CE1 ; 9 CE2 ; 10 CM1 ; 13 CM2,)
- Rentrée 2025-2026 : 44 enfants qui auraient été sectorisés à Gustave Ribaud et qui iront au Val Guermantes. (CP 8 – CE1 11 – CE2 6 – CM1 9 – CM2 10).

- Effectifs de l'école élémentaire du Val Guermantes :

2023-2024 : 103 (CP 20-CE1 16 – CE2 21 – CM1 22- CM2 24) 40 Conchois et 63 Guermantais.

2024-2025 : **97** (CP 18 ; CE1 20 ; CE2 16 ; CM1 21 ; CM2 22) 35 Conchois et 62 Guermantais.

2025-2026 : 90 (CP 15, CE1 : 18, CE2 20, CM1 : 16, CM2 : 21) 32 Conchois et 58 Guermantais.

Effectif prévisionnel élémentaire après réunification des écoles :

- **2025-2026** : 134 enfants (CP 23, CE1 29, CE2 26, CM1 25, CM2 31) 76 Conchois et 58 Guermantais.

Effectifs en élémentaire et nombre total d'enfants (maternelle et élémentaire) VAL GUERMANTES

2013-14 :**91** (4classes) total non communiqué (NC)

2014-15 :**94** (4classes) total NC

2015-16 :**113** (5classes) total NC

2016-17 :**108** (5classes) total NC

2017-18 :**113** (5classes) total NC

2018-19 :**107** (5classes) total 212

2020-21 :**114** (5classes) total 210

2021-22 :**116** (5classes) total 195

2022-23 :**113** (5classes) total 192

2023-24 :**103** (4classes) total 179

2024-2025 : 97 (4 classes) total 163*

2025-2026 : 134 (5 classes) total 190*

*prévisionnel.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

IDEM que pour la délibération 3 et 4

Un changement dans la formulation a lieu : approuver le projet de désaffectation au lieu de la désaffectation.

5 DELIBERATION N°2024-171 : Désaffectation de l'école communale élémentaire Gustave Ribaud au 06.07.2025

Vu le débat qui a eu lieu en Conseil Municipal du 05.10.2023,

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Vu l'avis et arbitrage de Monsieur le Préfet en date du 01.02.2024,
Vu les avis du Conseil d'école de la maternelle du Val Guermantes en date du 07.11.2023
Vu les avis du Conseil d'école de l'élémentaire de Gustave Ribaud en date du 20.10.2023
Vu les avis du Conseil d'école de l'élémentaire du Val Guermantes en date du 19.10.2023
Vu les avis des parents Conchois lors d'une réunion publique en date du 19.10.2023 et du 02.11.2023,
Vu les avis des enseignants invités à une réunion d'information et de concertation en date du 17.10.2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : MAJORITE- contre : FREDERIC NION - abstention : ISABELLE THOMAS ET JOSE LANUZA

APPROUVE le projet de désaffectation de l'école communale élémentaire Gustave Ribaud au 06.07.2025

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires sur ce sujet.

.....

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).
Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

L'agglomération de Marne et Gondoire nous transmet en annexe le rapport annuel en date de novembre 2023 sur la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Il convient d'en prendre connaissance et de l'approuver au niveau de la commune.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

6 DELIBERATION N°2024-172 : Approbation du rapport de la CLECT de novembre 2023 : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5,

Vu le Code des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 86,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu l'avis préalable favorable unanime de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées lors de la séance du 20 novembre 2023.

Vu la délibération n°2023/093 du Conseil communautaire du 4 décembre 2023 portant approbation à l'unanimité du rapport de la CLECT du 20 novembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges en date du 20 novembre 2023 tel que joint en annexe

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires sur ce sujet.

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Madame la Maire expose que la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour les exercices 2017 et suivants.

A l'issue de ce contrôle, le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été notifié à la CAMG le 08 juin 2023.

Ce rapport a pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres, et d'améliorer la transparence du fonctionnement de ces établissements.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la CAMG.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

7 DELIBERATION N°2024-173 : Transmission du rapport de la Chambre Régionale des Comptes dit CRC concernant l'agglomération de Marne et Gondoire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L243-6 du Code des juridictions financières,

Vu la délibération n°2023/066 du Conseil Communautaire en date du 16 octobre 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives arrêtées de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France ci-annexé.
-

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-54212-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Christine KUKOLJ – Maire adjointe en charge des finances et de la commande publique.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre des travaux annuels, il est proposé de solliciter des subventions auprès de plusieurs administrations et partenaires.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

8 DELIBERATION N°2024-174 : Demande de subvention auprès de différentes administrations et partenaires dans le cadre de travaux pour les bâtiments et espaces publics communaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter des subventions au titre du **FER 2024 : fonds d'équipement rural 2024 auprès du Département de Seine et Marne** pour un montant total maximum de **100 000 HT euros pour réaliser des travaux au sein des bâtiments publics (rénovation, mise en sécurité, réparation etc.) y compris une demande anticipée de travaux en raison de l'urgence.**

- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter le montant maximum concernant le **fonds d'équipement rural FER 2024 auprès du Département de Seine et Marne** et à signer tous documents afférents à la demande de subvention pour notamment les travaux suivants :

Mise en sécurité et ravalement du mur côté parking mairie, ravalement et mise en sécurité du mur extérieur mairie côté jardin, mise en sécurité de l'accès service technique aux espaces verts derrière la mairie, mise en place d'un toilette en mairie RDC, mise en place d'un accès pour les services techniques et les habitants à l'espace boitel, mise en sécurité et refonte de l'accès au centre technique municipal (retrait bosse et mise en place d'une barrière), changement et sécurité de la porte d'entrée de la mairie avec l'installation électrique, mise en sécurité et rénovation de l'accès à la benne espace vert sur la rue féraille, réparation et mise en sécurité du dôme du tennis municipal, réparation des serrures des bâtiments communaux, rénovation de premier niveau pour une salle du pavillon ribaud.

- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter des subventions au titre de la **Région Ile de France** pour réaliser des travaux de mise en sécurité de barrière d'accès aux services techniques pour empêcher des intrusions (gens du voyage, dépôts sauvages etc.) sur les terres agricoles, espaces communaux et espaces naturels fond d'allée ~~subvention demandée dans~~

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

le cadre du **fonds de propreté – projets territoriaux de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages de déchet**. Montant des travaux HT : 13 500^e.

❖ **S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- concernant la région IDF à publier et accueillir des stagiaires en fonction des demandes de subvention,

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Marie-Christine VATOV, Première adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

Il est proposé d'approuver le projet d'évolution de l'espace Boitel en parc public paysager avec notamment la mise en place d'un ombrage sur l'aire de jeu existante, la plantation d'arbres pour créer des espaces d'ombres et des îlots de fraîcheur, la plantation d'arbres fruitiers, la création d'espace sentier nature, des jachères fleuries (dans un premier temps) ainsi que la mise en place de modules sportifs pour les adultes -adolescents (dans un second temps).

Un croquis est en annexe de la délibération pour avoir une première approche du projet, les services techniques pourront compléter en cours d'année.

Par ailleurs, après le vote de la délibération, les habitants pourront donner leurs avis grâce à un moment de participation citoyenne et d'écoute sur l'espace Boitel (le mardi 26.03.2024 à 18h30 en mairie).

Il est également proposé de solliciter une subvention auprès de différentes administrations et partenaires : IDF nature, région IDF, Département 77 ainsi que l'Etat à travers notamment l'agence nationale des sports et le fonds vert.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

MC VATOV précise qu'il y aura une réunion publique le 26 mars à 18h30.

9 DELIBERATION N°2024-175 : Evolution de l'espace BOITEL – demande de subvention

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à demander des subventions auprès d'Ile de France Nature pour avoir le maximum de subvention sur le projet de l'espace Boitel dans le cadre notamment du respect de ces critères :

-L'amélioration de la qualité d'espaces verts déjà ouverts au public (et maintenus ouverts pour une durée de 20 ans minimum) : visant à rendre ces espaces plus favorables à la biodiversité, accroître leur résilience face aux changements climatiques et aux risques naturels et les rendre plus accessibles, améliorer le cadre de vie et le bien-être des Franciliens. Il peut donc s'agir :De requalifier un espace vert ouvert au public, dégradé ou délaissé en raison de l'obsolescence de ses aménagements (accueil du public et sécurisation, etc.) et/ou caractérisé par un patrimoine arboré et arbustif déperissant, s'il est proposé d'en réhabiliter, maintenir ou recréer l'attractivité, accroître la durabilité et la qualité des services rendus auprès des Franciliens, notamment en matière de biodiversité et de résilience face aux changements climatiques.

○ D'améliorer l'accessibilité d'un espace vert existant, s'il est proposé la création de nouvelles entrées, la création ou l'amélioration de cheminements permettant l'accès à de nouveaux publics (notamment aux enfants dans des poussettes et aux personnes à mobilité réduite).

Montant HT des travaux : maximum 40 000^E HT

- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à demander des subventions auprès de l'agence nationale des sports et la région Ile de France ainsi que la Département de Seine et Marne sur la mise en place de modules sportifs pour adolescent et adultes au sein de l'Espace Boitel.

Montant HT des travaux : maximum 40 000^E HT

- ❖ **APPROUVE** le projet dans son ensemble soit un parc paysager et des modules sportifs au sein de l'espace Boitel.
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à demander le maximum de subventions auprès de l'Etat et notamment à travers le FONDS VERT concernant l'espace paysager du site espace Boitel.

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Marie-Christine VATOV, Première adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre du projet Cœur de Village, il est proposé de conventionner avec la Société Publique Locale d'Aménagement de Marne et Gondoire dit SPLA pour un contrat d'assistant maîtrise d'ouvrage dit AMO concernant les projets de la commune qui sont notamment : rénovation de la Grange, réaménagement du secteur Ferme, évolution du secteur Ribaud.

DELIBERATION

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

10 DELIBERATION N°2024-176 : Convention avec la SPLA de Marne et Gondoire dans le cadre d'une AMO.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **APPROUVE** le conventionnement avec la Société Publique Locale d'Aménagement de Marne et Gondoire dit SPLA dans le cadre des projets de cœur de village (secteur grange, ferme et ribaud).
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention et ce contrat d'AMO (fiches, convention, documents contractuels etc.).
- ❖ **VALIDE** les éléments suivants concernant le coût de la SPLA sur les projets de Cœur de Village :

BPU

	P.U (€HT/jour)
1.1 - Directeur de projet	850 €
1.2 - Responsable d'opération	750 €
1.3 - Responsable travaux	650 €

Avec un accord-cadre de 150 000 e HT maximum sur les opérations qui figurera dans l'acte d'engagement que Madame la Maire pourra signer par la suite.

- ❖ **AUTORISE** les crédits sur ces sujets.

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire
Co-rapporteur : Marie-Christine VATOV, première adjointe au Maire en charge notamment de l'urbanisme et de la concertation.

Secrétaire de séance : Marie Christine VATOV (élue).
Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Il convient de délibérer à nouveau sur les tarifs pour toutes les festivités de la commune sur l'année 2024.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

11 DELIBERATION N°2024-177 : Actualisation des tarifs pour toutes les festivités et manifestations de l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

❖ **APPROUVE** les tarifs suivants pour les emplacements de la brocante :

Tarifs pour les habitants de la commune : 1 m linéaire : 5 euros (minimum autorisé à 2 m linéaire soit 10 euros).

Tarifs pour les extérieurs : 1 m linéaire : 7.50 euros (minimum autorisé à 2 m linéaire soit 15 euros).

Consigne du gobelet-verre : 1 e.

❖ **APPROUVE** les tarifs suivants pour les ventes :

Boissons :

Bière : 2 E
Carafe de vin : 6 E
Bouteille de vin : 8 E
Bouteille de champagne : 25 E
Carafe de sangria : 8 E
Verre de vin : 1,5 E
Vins cuits : 3 E
Soda / jus de fruits : 1 E
Bouteille d'eau petite : 1 E
Bouteille d'eau grande : 2 E
Café : 1 E
Thé : 1 E
Kir : 2 E

Nourriture :

Popcorn : 2 E
Barbe à papa : 2 E
Sachet de bonbons : 1 E
Sachet de chips : 1 E
Sachets individuels (gâteaux, barre de chocolatées) : 1 E
Sandwich avec 2 saucisses ou merguez ou poulet : 3.50 E
Barquette de frites : 2.50 E
Salade verte simple : 1 E
Viennoiserie : 1.50 E

Desserts :

Pâtisserie : 2 E

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Fruit : 0.50. E
Crêpes nature ou au sucre : 1 E
Crêpes garnie (confiture ou pâte à tartiner) : 1.50 E

Formules :

Viennoiserie + café ou thé : 2 E
Pâtisserie + café ou thé : 3 E
2 saucisses ou merguez ou poulet + 1 barquette de frites : 5.50 E
Sandwich avec saucisse ou merguez ou poulet + 1 pâtisserie : 4.50 E
Barquette de frites + 1 pâtisserie : 4 E
2 saucisses ou merguez ou poulet + 1 barquette de frites + 1 pâtisserie : 7 E
Salade composée : 5 E

- ❖ **AUTORISE** d'appliquer un tarif à – 50 % sur tous les prix ci-dessus à compter de 17h00 pour épuiser la marchandise et éviter le gâchis alimentaire quand cela est nécessaire et en fonction de la situation et des restants.
- ❖ **AUTORISE** de donner les invendus en fin de festivités aux agents, bénévoles et élus ayant participé à l'organisation des festivités de la commune, et ce, pour éviter le gâchis alimentaire.
- ❖ **DIT** que les tarifs de la présente délibération s'appliqueront à toutes les futures festivités sans avoir besoin de délibérer à nouveau sauf modifications particulières décidées par le conseil municipal.

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

<u>NOTE DE SYNTHÈSE</u>

La loi engagement et proximité du 27.12.2019 rend obligatoire la transmission d'un état des indemnités des élus, tous les ans, et ce, pour une transparence.

Ces montants sont mensuels et bruts, il est précisé qu'il y a une hausse des indemnités par rapport à l'année 2023 en raison d'une hausse du point d'indice au niveau national.

Maire : 2121.02 pour la commune et de 1520.89 pour la communauté d'agglomération Marne et Gondoire en sa qualité d'élue en charge de la concertation et conseil en développement.

Première adjointe : 432.83

Deuxième adjoint : 432.83

Troisième adjointe : 432.83

Quatrième adjoint : 432.83 et 189.99 pour le SIVOM Conches Guermantes en sa qualité de Vice-Président.

Cinquième adjointe : 432.83

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-54212-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

Conseiller municipal 1 : 211.69
Conseiller municipal 2 : 211.69
Conseiller municipal 3 : 211.69
Conseiller municipal 4 : 211.69
Conseiller municipal 5 : 211.69
Conseiller municipal 6 : 211.69
Conseiller municipal 7 : 211.69
Conseiller municipal 8 : 211.69

Conseiller municipal 9 : pas de délégation, 0 euros.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

12 DELIBERATION N°2024-178 : Etat des indemnités des élus pour l'année 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

❖ **PREND ACTE** des **montants bruts** suivants concernant les indemnités des élus pour l'année 2024 :

Maire : 2121.02 pour la commune et de 1520.89 pour la communauté d'agglomération Marne et Gondoire en sa qualité d'élue en charge de la concertation et conseil de développement.

Première adjointe : 432.83

Deuxième adjoint : 432.83

Troisième adjointe : 432.83

Quatrième adjoint : 432.83 et 187.18 pour le SIVOM Conches Guermantes en sa qualité de Vice-Président.

Cinquième adjointe : 432.83

Conseiller municipal 1 : 211.69
Conseiller municipal 2 : 211.69
Conseiller municipal 3 : 211.69
Conseiller municipal 4 : 211.69
Conseiller municipal 5 : 211.69
Conseiller municipal 6 : 211.69
Conseiller municipal 7 : 211.69
Conseiller municipal 8 : 211.69

Conseiller municipal 9 : pas de délégation, 0 euros.

-

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

NOTE DE SYNTHÈSE

La convention initiale avec la poste dans le cadre de l'expérimentation de l'agence postale communale arrive prochainement à terme, il est proposé de la renouveler car le bilan est positif pour les habitants, les élus et les agents, c'est un réel service public local pour nos usagers.

La poste a pu nous transmettre les statistiques depuis l'ouverture de l'agence postale communale (09-2023) au sein de l'annexe à la présente délibération ainsi que les nouvelles orientations de la future convention.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

13 DELIBERATION N°2024-179 : prolongation de convention avec la poste concernant l'agence postale communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **VALIDE** la convention en annexe de la délibération portant sur la prolongation de convention avec la poste dans le cadre de l'agence postale communale.
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la présente convention en annexe de la présente délibération.
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter le maximum de subvention auprès de la poste dans le cadre des travaux de mise en accessibilité et sécurité de l'agence postale communale (mise en place d'une nouvelle porte électrique, travaux de peinture, réagencement, luminaire, caméra, volet etc.)

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Christine KUKOLJ, Maire adjointe en charge des finances et de la commande publique.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé de voter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 (taux identiques que ceux de l'année dernière).

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

Un débat a lieu sur la fiscalité et les projets à venir au sein de la commune.

14 DELIBERATION N°2024-180 : fiscalité directe locale pour l'année 2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

**- POUR : MAJORITE- contre : FREDERIC NION – ISABELLE THOMAS – JOSE LANUZA – HOCINE SI
AHMED abstention : LAURENT BERTRAND**

❖ **APPROUVE** les taux suivants pour l'année 2024 :

Taxe foncière sur le bâti : **53 %** (identique que l'année précédente).
Taxe foncière sur le non bâti : **86 %** (identique que l'année précédente).
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **12.60 %** (identique que l'année précédente).

❖ **APPROUVE** la majoration de **60 %** de la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements non meublés affectés à l'habitation principale. (identique que l'année précédente).

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Christine KUKOLJ, Maire adjointe en charge des finances et de la commande publique.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

Pour l'année 2024, il est proposé de prendre acte et actualiser le tableau des emprunts de la ville.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

15 DELIBERATION N°2024-181 : Liste actualisée des emprunts de la commune pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

❖ **PREND ACTE ET ACTUALISE** la liste des emprunts ci-dessous de la commune pour l'année 2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Tableau des emprunts - 2023								
N° prêt	Organismes	Objet	Montant	Du	Au	Durée	Taux	Périodicité de paiement
16055	CEIDF Caisse d'Epargne	Refinancement 1	80 706,96 €	2016	2029	13 ans	1,93% fixe	semestrielle
16056	CEIDF Caisse d'Epargne	Refinancement 2	300 110,02 €	2016	2041	25 ans	2,53% fixe	semestrielle
06033	Crédit Agricole du Nord Est	Allée de l'Ermitage - voirie	70 000,00 €	2006	2031	25 ans	3,87% fixe	annuelle
10046	Crédit Agricole du Nord Est	Val Guermantes - voirie	120 000,00 €	2011	2035	25 ans	3,88% fixe	annuelle
11049	Crédit Agricole du Nord Est	Allée Beauséjour - désenclavement terrain	50 000,00 €	2011	2026	15 ans	4,58% fixe	annuelle

❖ **PREND ACTE ET ACTUALISE** la liste des emprunts en annexe de la présente délibération de la commune pour l'année 2024

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Christine KUKOLJ – Maire adjointe en charge des finances et de la commande publique.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est proposé de délibérer pour demander des subventions à différentes administrations : Département de Seine et Marne, Région Ile de France et Ministère de la Culture concernant les travaux de mise en sécurité et d'urgence de l'Eglise.

Vous trouverez en annexes les documents de l'architecte avec notamment l'étude et les devis.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

Un échange a lieu sur les futurs travaux et sur une potentielle rénovation globale de l'Eglise.

16 DELIBERATION N°2024-182 : Demande de subvention pour des travaux de mise en sécurité et d'urgence concernant l'Eglise.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter des subventions concernant des travaux d'urgences et de mise en sécurité de l'Eglise dont le coût est de 52 440 HT. (en annexe le devis et les études).
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter le montant maximum concernant le **fonds d'équipement rural FER 2025 dit option patrimoine auprès du Département de Seine et Marne** avec une demande d'autorisation anticipée des travaux à compter de 09-2024.
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter le montant maximum concernant le **fonds aide à la restauration du Patrimoine immobilier protégé concernant l'Eglise auprès de la Région Ile de France** avec une demande d'autorisation anticipée des travaux à compter de 09-2024.
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter le montant maximum auprès du **Ministère de la Culture et notamment la DRAC, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Seine et Marne** concernant les travaux d'urgence et de mise en sécurité de l'Eglise avec une demande d'autorisation anticipée des travaux à compter de 09-2024.
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter officiellement l'accord des architectes des bâtiments de France sur ces travaux de mise en sécurité et d'urgence concernant l'Eglise, et ce, le plus rapidement possible.

❖ **S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- concernant la région IDF à publier et accueillir des stagiaires en fonction des demandes de subvention,

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Christine KUKOLJ – Maire adjointe en charge des finances et de la commande publique.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

La commune a bénéficié d'un don de Madame RIBAUD en 1982 pour 10 000 F pour l'école Gustave Ribaud et de 4 000 F en bon pour aménagement de l'extérieur de l'Eglise (selon la délibération du 26.02.1982 en annexe).

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Une partie des dons de Madame RIBAUD a été placée en action SLIVAM -SICAV par l'intermédiaire du Trésor public sur un compte LCL.

A ce jour, l'évaluation de ce placement est de 10 266.34 E à 100 %. (voir en annexe l'évolution du placement selon les relevés annuels).

Il est désormais proposé de fermer ce placement et de réintégrer la totalité de la somme dans le budget de la ville.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

17 DELIBERATION N°2024-183 : Passation d'ordre de vente-rachat d'un placement financier datant de 1982.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer le formulaire de passation d'ordre – rachat pour la totalité et donc 100 % avec un souhait de réintégration de la totalité de la somme soit 10 266.34 E au 29.12.2023 au sein du budget de la commune.
- ❖ **VALIDE** la fermeture définitive de ce placement SLIVAM SICAV.

.....

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Co-rapporteur : Christine KUKOLJ – Maire adjointe en charge des finances et de la commande publique.

Secrétaire de séance : Marie-Christine VATOV (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

Il est proposé la gratuité concernant une concession de cimetière pour un agent de la commune depuis 30 ans qui est décédé le 12.03.2024, Monsieur Michel PEREZ.

DELIBERATION

Madame la Maire présente la délibération et propose de passer aux votes.

18 DELIBERATION N°2024-184 : gratuité d'une concession à un agent de la commune décédé le 12.03.2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54212-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

- ❖ **AUTORISE** la gratuité d'une concession pendant 30 ans à Monsieur Michel PEREZ, agent de la commune depuis plus de 30 ans, décédé le 12.03.2024.
- ❖ **ACCEPTE** la présentation exceptionnelle de cette délibération le jour même en raison de l'urgence de la situation.

QUESTIONS DIVERSES

Echanges sur le futur basket 3*3 et son emplacement.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochain CM 11.04.2024 19h00

Martine DAGUERRE
Maire – élue

MARIE CHRISTINE VATOV
Maire adjointe
Secrétaire de séance

Hugo ROCH
Directeur général des services
Secrétaire auxiliaire – fonctionnaire

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00
 Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr	L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire. Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoint au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

Le **compte de gestion** est le document de synthèse de l'ensemble des mouvements comptables effectués au cours de l'exercice : encaissements des recettes, paiement des dépenses, établissements des opérations d'ordre non budgétaires. Le compte de gestion est établi par le comptable de la commune (Trésor Public – DGFIP, fonctionnaire d'Etat) et fait état de la situation de l'exercice clos. Les articles L2343-1 à L2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent les dispositions du compte de gestion. Le compte de gestion est soumis à approbation du conseil municipal.

DELIBERATION

2 DELIBERATION N°2024-186: Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : MAJORITE - contre : 0 - abstention : JOSE LANUZA

❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2023 et notamment l'annexe à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-56421-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11.04.2024

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au
représentant de l'Etat le 15.04.2024
et publié le 16.04.2024
Pour le Maire et par délégation,
Hugo ROCH, Directeur Général des Services



Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-56421-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00
 <p>Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p>Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15</p>

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoint au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Maire y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Les informations que contient le compte administratif sont concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Madame la Maire est invitée à quitter la salle et à ne pas participer au vote du compte administratif conformément à la réglementation en vigueur.

DELIBERATION

3 DELIBERATION N°2024-187 : Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : MAJORITE - contre : 0 - abstention : JOSE LANUZA

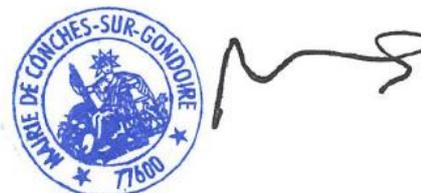
Madame la Maire ne participant pas au vote ni aux débats suite à sa présentation.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- ❖ **APPROUVE** le compte administratif pour l'année 2023 et notamment l'annexe à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11.04.2024

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au représentant de l'Etat le 15.04.2024 et publié le 16.04.2024
Pour le Maire et par délégation,
Hugo ROCH, Directeur Général des Services



Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Mairie de CONCHES (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770124200018

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chelles

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : Budget Commune CONCHES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture	Sans Objet
077-217701242-20240415-89451-DE	Sans Objet
Date de réception préfecture : 15/04/2024	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	21

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 77124	Mairie de CONCHES Budget Commune CONCHES	CA 2023
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 352 836,54	G	3 683 894,33
	Section d'investissement	B	1 659 761,15	H	2 001 483,62

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	581 818,72 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	97 183,05 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 109 780,74	= G+H+I+J	6 267 196,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 352 836,54	= G+I+K	4 265 713,05
	Section d'investissement	= B+D+F	1 756 944,20	= H+J+L	2 001 483,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 109 780,74	= G+H+I+J+K+L	6 267 196,67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Accuse de réception en préfecture
077-01001242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2024

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	684 550,00	581 332,94	0,00	0,00	103 217,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	694 000,00	654 207,92	0,00	0,00	39 792,08
014	Atténuations de produits	56 200,00	54 860,61	0,00	0,00	1 339,39
65	Autres charges de gestion courante	163 450,00	162 564,54	0,00	0,00	885,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 598 200,00	1 452 966,01	0,00	0,00	145 233,99
66	Charges financières	28 900,00	26 218,10	0,00	0,00	2 681,90
67	Charges exceptionnelles	25 900,00	24 907,94	0,00	0,00	992,06
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	70 400,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 723 400,00	1 504 092,05	0,00	0,00	219 307,95
023	Virement à la section d'investissement (2)	434 024,72				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 000,00	1 848 744,49			-1 843 744,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		439 024,72	1 848 744,49			-1 409 719,77
TOTAL		2 162 424,72	3 352 836,54	0,00	0,00	-1 190 411,82
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 000,00	3 291,00	0,00	0,00	-291,00
70	Produits services, domaine et ventes div	69 550,00	121 296,13	0,00	0,00	-51 746,13
73	Impôts et taxes	1 218 651,00	1 365 917,72	0,00	0,00	-147 266,72
74	Dotations et participations	156 510,00	174 571,13	0,00	0,00	-18 061,13
75	Autres produits de gestion courante	112 800,00	148 242,28	0,00	0,00	-35 442,28
Total des recettes de gestion courante		1 560 511,00	1 813 318,26	0,00	0,00	-252 807,26
76	Produits financiers	5,00	3,52	0,00	0,00	1,48
77	Produits exceptionnels	20 090,00	1 576 768,44	0,00	0,00	-1 556 678,44
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 580 606,00	3 390 090,22	0,00	0,00	-1 809 484,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	293 804,11			-293 804,11
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	293 804,11			-293 804,11
TOTAL		1 580 606,00	3 683 894,33	0,00	0,00	-2 103 288,33
Pour information		(3) 581 818,72				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	150 000,00	86 455,08	0,00	63 544,92
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	428 368,78	210 918,56	0,00	217 450,22
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	878 368,78	297 373,64	0,00	580 995,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 088 601,00	1 060 103,13	0,00	28 497,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	70 000,00			
	Total des dépenses financières	1 158 601,00	1 060 103,13	0,00	98 497,87
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 036 969,78	1 357 476,77	0,00	679 493,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	293 804,11		-293 804,11
041	Opérations patrimoniales (1)	50 000,00	8 480,27		41 519,73
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 000,00	302 284,38		-252 284,38
	TOTAL	2 086 969,78	1 659 761,15	0,00	427 208,63
	Pour information	(2) 97 183,05			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	725,77	0,00	-725,77
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	14 000,00	725,77	0,00	13 274,23
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	35 000,00	43 918,39	0,00	-8 918,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	97 183,05	97 183,05	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	2 431,65	0,00	-2 431,65
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 548 945,06		0,00	
	Total des recettes financières	1 681 128,11	143 533,09	0,00	1 537 595,02
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 695 128,11	144 258,86	0,00	1 550 869,25
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	434 024,72			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 000,00	1 848 744,49		-1 843 744,49
041	Opérations patrimoniales (1)	50 000,00	8 480,27		41 519,73
	Total des recettes d'ordre d'investissement	489 024,72	1 857 224,76		-1 368 200,04
	TOTAL	2 184 152,83	2 001 483,62	0,00	182 669,21

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415_89451-DE -1 368 200,04
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Mairie de CONCHES - Budget Commune CONCHES - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	581 332,94		581 332,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	654 207,92		654 207,92
014	Atténuations de produits	54 860,61		54 860,61
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	162 564,54		162 564,54
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	26 218,10	0,00	26 218,10
67	Charges exceptionnelles	24 907,94	1 846 004,11	1 870 912,05
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 740,38	2 740,38
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 504 092,05	1 848 744,49	3 352 836,54
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 060 103,13	0,00	1 060 103,13
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		293 804,11	293 804,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	86 455,08	1 195,67	87 650,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	210 918,56	7 284,60	218 203,16
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 357 476,77	302 284,38	1 659 761,15
Pour information				97 183,05
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				97 183,05

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 291,00		3 291,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	121 296,13		121 296,13
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 365 917,72		1 365 917,72
74	Dotations et participations	174 571,13		174 571,13
75	Autres produits de gestion courante	148 242,28	0,00	148 242,28
76	Produits financiers	3,52	0,00	3,52
77	Produits exceptionnels	1 576 768,44	293 804,11	1 870 572,55
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 390 090,22	293 804,11	3 683 894,33
Pour information				581 818,72
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	43 918,39	0,00	43 918,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	97 183,05		97 183,05
13	Subventions d'investissement	2 431,65	0,00	2 431,65
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	725,77	0,00	725,77
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		350 548,34	350 548,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	8 480,27	8 480,27
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	1 495 455,77	1 495 455,77
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		2 740,38	2 740,38
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		144 258,86	1 857 224,76	2 001 483,62
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	684 550,00	581 332,94	0,00	0,00	103 217,06
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	30 000,00	31 716,05	0,00	0,00	-1 716,05
60611	Eau et assainissement	10 000,00	6 486,58	0,00	0,00	3 513,42
60612	Energie - Electricité	151 000,00	102 888,41	0,00	0,00	48 111,59
60622	Carburants	5 500,00	5 282,29	0,00	0,00	217,71
60623	Alimentation	2 000,00	1 714,63	0,00	0,00	285,37
60624	Produits de traitement	500,00	54,85	0,00	0,00	445,15
60628	Autres fournitures non stockées	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	1 753,58	0,00	0,00	1 246,42
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	20 782,17	0,00	0,00	4 217,83
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	669,60	0,00	0,00	9 330,40
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 645,30	0,00	0,00	-645,30
6064	Fournitures administratives	5 000,00	3 999,29	0,00	0,00	1 000,71
6067	Fournitures scolaires	4 000,00	1 384,38	0,00	0,00	2 615,62
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	3 064,20	0,00	0,00	1 935,80
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	1 692,40	0,00	0,00	18 307,60
6135	Locations mobilières	5 000,00	19 016,82	0,00	0,00	-14 016,82
61521	Entretien terrains	50 000,00	28 998,00	0,00	0,00	21 002,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	21 974,18	0,00	0,00	-16 974,18
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	29 000,00	18 588,42	0,00	0,00	10 411,58
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	2 410,21	0,00	0,00	37 589,79
615232	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	28 365,27	0,00	0,00	-3 365,27
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	33 271,98	0,00	0,00	-23 271,98
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	1 850,78	0,00	0,00	3 149,22
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	10 400,98	0,00	0,00	-400,98
6156	Maintenance	41 000,00	32 492,49	0,00	0,00	8 507,51
6161	Multirisques	43 000,00	42 681,50	0,00	0,00	318,50
6168	Autres primes d'assurance	3 000,00	4 891,21	0,00	0,00	-1 891,21
617	Etudes et recherches	20 000,00	20 911,00	0,00	0,00	-911,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	2 243,55	0,00	0,00	-1 243,55
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	8 264,80	0,00	0,00	1 735,20
6188	Autres frais divers	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	760,32	0,00	0,00	-760,32
6226	Honoraires	18 000,00	17 312,21	0,00	0,00	687,79
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	144,00	0,00	0,00	4 856,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 349,88	0,00	0,00	-349,88
6232	Fêtes et cérémonies	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	55,20	0,00	0,00	944,80
6237	Publications	0,00	1 861,20	0,00	0,00	-1 861,20
6238	Divers	0,00	737,88	0,00	0,00	-737,88
6241	Transports de biens	500,00	660,00	0,00	0,00	-160,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	1 131,90	0,00	0,00	-131,90
6248	Divers	500,00	253,52	0,00	0,00	246,48
6257	Réceptions	20 000,00	29 459,49	0,00	0,00	-9 459,49
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 476,34	0,00	0,00	523,66
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	6 686,40	0,00	0,00	1 313,60
627	Services bancaires et assimilés	100,00	4 514,34	0,00	0,00	-4 414,34
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	714,55	0,00	0,00	285,45
6283	Frais de nettoyage des locaux	38 000,00	33 474,27	0,00	0,00	4 525,73
63512	Taxes foncières	10 000,00	19 302,00	0,00	0,00	-9 302,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	249,00	0,00	0,00	-249,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	695,52	0,00	0,00	-695,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	694 000,00	654 207,92	0,00	0,00	39 792,08
6218	Autre personnel extérieur	500,00	3 602,59	0,00	0,00	-3 102,59
6331	Versement mobilité	7 500,00	6 454,63	0,00	0,00	1 045,37
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	321,21	0,00	0,00	678,79
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	5 526,05	0,00	0,00	1 473,95
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	962,65	0,00	0,00	537,35
6411	Personnel titulaire	405 000,00	364 584,59	0,00	0,00	40 415,41
6413	Personnel non titulaire	80 000,00	76 014,36	0,00	0,00	3 985,64
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 000,00	68 160,65	0,00	0,00	-3 160,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	76 000,00	78 170,20	0,00	0,00	-2 170,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	3 112,54	0,00	0,00	1 887,46
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00	15 992,02	0,00	0,00	2 007,98
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	4 689,00	0,00	0,00	-689,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	5 331,83	0,00	0,00	-1 331,83

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date d'accusé de réception en préfecture : 05/04/2024

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	2 862,00	0,00	0,00	-2 862,00
6488	Autres charges	18 000,00	18 423,60	0,00	0,00	-423,60
014	Atténuations de produits	56 200,00	54 860,61	0,00	0,00	1 339,39
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	5 200,00	5 153,61	0,00	0,00	46,39
739211	Attributions de compensation	31 000,00	29 288,00	0,00	0,00	1 712,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	20 419,00	0,00	0,00	-419,00
65	Autres charges de gestion courante	163 450,00	162 564,54	0,00	0,00	885,46
6518	Autres	200,00	210,01	0,00	0,00	-10,01
6531	Indemnités	72 000,00	68 291,03	0,00	0,00	3 708,97
6533	Cotisations de retraite	3 500,00	2 919,61	0,00	0,00	580,39
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	538,86	0,00	0,00	-538,86
6535	Formation	1 000,00	694,56	0,00	0,00	305,44
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin mandat	0,00	50,00	0,00	0,00	-50,00
6552	Aide sociale du département	550,00	532,00	0,00	0,00	18,00
65548	Autres contributions	63 000,00	62 474,60	0,00	0,00	525,40
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	7 014,40	0,00	0,00	-6 014,40
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	2 000,00	2 462,10	0,00	0,00	-462,10
657362	Subv. fonct. CCAS	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 000,00	4 700,00	0,00	0,00	-1 700,00
65888	Autres	5 200,00	12 677,37	0,00	0,00	-7 477,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 598 200,00	1 452 966,01	0,00	0,00	145 233,99
66	Charges financières (b)	28 900,00	26 218,10	0,00	0,00	2 681,90
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 900,00	24 470,60	0,00	0,00	-2 570,60
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	7 000,00	1 747,50	0,00	0,00	5 252,50
67	Charges exceptionnelles (c)	25 900,00	24 907,94	0,00	0,00	992,06
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	725,77	0,00	0,00	-725,77
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	800,00	648,00	0,00	0,00	152,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	25 000,00	23 534,17	0,00	0,00	1 465,83
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	70 400,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 723 400,00	1 504 092,05	0,00	0,00	219 307,95
023	Virement à la section d'investissement	434 024,72	0,00			434 024,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 000,00	1 848 744,49			-1 843 744,49
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	1 495 455,77			-1 495 455,77
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	350 548,34			-350 548,34
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	5 000,00	2 740,38			2 259,62
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		439 024,72	1 848 744,49			-1 409 719,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		439 024,72	1 848 744,49			-1 409 719,77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 162 424,72	3 352 836,54	0,00	0,00	-1 190 411,82
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 000,00	3 291,00	0,00	0,00	-291,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	1 788,00	0,00	0,00	-788,00
6479	Remboursé sur autres charges sociales	2 000,00	1 503,00	0,00	0,00	497,00
70	Produits services, domaine et ventes div	69 550,00	121 296,13	0,00	0,00	-51 746,13
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	4 950,00	0,00	0,00	-2 950,00
70312	Redevances funéraires	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	285,00	0,00	0,00	-285,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	200,00	690,00	0,00	0,00	-490,00
70631	Redevances services à caractère sportif	30 000,00	70 431,86	0,00	0,00	-40 431,86
7066	Redevances services à caractère social	0,00	4 853,17	0,00	0,00	-4 853,17
7067	Redev. services périscolaires et enseign	35 000,00	38 136,40	0,00	0,00	-3 136,40
70688	Autres prestations de services	1 900,00	1 949,70	0,00	0,00	-49,70
70878	Remb. frais par d'autres redevables	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
73	Impôts et taxes	1 218 651,00	1 365 917,72	0,00	0,00	-147 266,72
73111	Impôts directs locaux	1 084 551,00	1 222 932,00	0,00	0,00	-138 381,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	500,00	877,00	0,00	0,00	-377,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	40 000,00	102 011,55	0,00	0,00	-62 011,55
7351	Taxe consommation finale d'électricité	25 000,00	39 442,17	0,00	0,00	-14 442,17
7353	Redevance des mines	600,00	655,00	0,00	0,00	-55,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
74	Dotations et participations	156 510,00	174 571,13	0,00	0,00	-18 061,13
7411	Dotation forfaitaire	126 500,00	125 875,00	0,00	0,00	625,00
74121	Dotation de solidarité rurale	24 000,00	28 047,00	0,00	0,00	-4 047,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 000,00	572,00	0,00	0,00	428,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	293,00	0,00	0,00	-293,00
744	FCTVA	1 000,00	9 054,73	0,00	0,00	-8 054,73
74718	Autres participations Etat	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
7473	Participat° Départements	2 500,00	5 561,40	0,00	0,00	-3 061,40
7478	Participat° Autres organismes	0,00	3 990,00	0,00	0,00	-3 990,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10,00	1 178,00	0,00	0,00	-1 168,00
7488	Autres attributions et participations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	112 800,00	148 242,28	0,00	0,00	-35 442,28
752	Revenus des immeubles	104 500,00	107 555,70	0,00	0,00	-3 055,70
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 000,00	2 580,55	0,00	0,00	-1 580,55
7588	Autres produits div. de gestion courante	7 300,00	38 106,03	0,00	0,00	-30 806,03
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 560 511,00	1 813 318,26	0,00	0,00	-252 807,26
76	Produits financiers (b)	5,00	3,52	0,00	0,00	1,48
7688	Autres	5,00	3,52	0,00	0,00	1,48
77	Produits exceptionnels (c)	20 090,00	1 576 768,44	0,00	0,00	-1 556 678,44
7711	Dédits et pénalités perçus	90,00	0,00	0,00	0,00	90,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 552 200,00	0,00	0,00	-1 552 200,00
7788	Produits exceptionnels divers	20 000,00	24 568,44	0,00	0,00	-4 568,44
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 580 606,00	3 390 090,22	0,00	0,00	-1 809 484,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	293 804,11			-293 804,11
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	293 804,11			-293 804,11
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	293 804,11			-293 804,11
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 580 606,00	3 683 894,33	0,00	0,00	-2 103 288,33
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		581 818,72				

Détail du calcul des ICNE au compte 6622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception en préfecture : 15/04/2024

Mairie de CONCHES - Budget Commune CONCHES - CA - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	150 000,00	86 455,08	0,00	63 544,92
202	Frais réalisat° documents urbanisme	20 000,00	40 218,60	0,00	-20 218,60
2031	Frais d'études	80 000,00	43 590,60	0,00	36 409,40
2033	Frais d'insertion	0,00	1 349,88	0,00	-1 349,88
2051	Concessions, droits similaires	50 000,00	1 296,00	0,00	48 704,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	428 368,78	210 918,56	0,00	217 450,22
2111	Terrains nus	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	7 981,20	0,00	-7 981,20
21311	Hôtel de ville	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
21316	Equipements du cimetière	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2135	Installations générales, agencements	55 000,00	49 019,64	0,00	5 980,36
2152	Installations de voirie	25 368,20	8 851,56	0,00	16 516,64
21534	Réseaux d'électrification	100 000,00	24 000,00	0,00	76 000,00
21538	Autres réseaux	0,58	0,00	0,00	0,58
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	2 193,96	0,00	-2 193,96
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	10 316,46	0,00	-10 316,46
2158	Autres installat°, matériel et outillage	22 000,00	3 495,60	0,00	18 504,40
2182	Matériel de transport	70 000,00	67 889,20	0,00	2 110,80
2183	Matériel de bureau et informatique	40 000,00	10 818,58	0,00	29 181,42
2184	Mobilier	10 000,00	13 810,10	0,00	-3 810,10
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	12 542,26	0,00	7 457,74
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
Total des dépenses d'équipement		878 368,78	297 373,64	0,00	580 995,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 088 601,00	1 060 103,13	0,00	28 497,87
1641	Emprunts en euros	1 085 000,00	1 056 502,40	0,00	28 497,60
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 601,00	3 600,73	0,00	0,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	70 000,00			
Total des dépenses financières		1 158 601,00	1 060 103,13	0,00	98 497,87
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 036 969,78	1 357 476,77	0,00	679 493,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	293 804,11		-293 804,11
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	293 804,11		-293 804,11
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	293 804,11		-293 804,11
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00	8 480,27		41 519,73
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	1 195,67		-1 195,67
21318	Autres bâtiments publics	0,00	864,00		-864,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	6 420,00		-6 420,00
2138	Autres constructions	25 000,00	0,00		25 000,00
2151	Réseaux de voirie	25 000,00	0,60		24 999,40
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		50 000,00	302 284,38		-252 284,38
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 086 969,78	1 659 761,15	0,00	427 208,63
Pour information		97 183,05			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
1342	Amendes de police non transférable	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	725,77	0,00	-725,77
1641	Emprunts en euros	0,00	725,77	0,00	-725,77
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 000,00	725,77	0,00	13 274,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	132 183,05	141 101,44	0,00	-8 918,39
10222	FACTVA	15 000,00	24 624,06	0,00	-9 624,06
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	19 294,33	0,00	705,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	97 183,05	97 183,05	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	2 431,65	0,00	-2 431,65
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00	2 431,65	0,00	-2 431,65
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 548 945,06		0,00	
Total des recettes financières		1 681 128,11	143 533,09	0,00	1 537 595,02
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 695 128,11	144 258,86	0,00	1 550 869,25
021	Virement de la sect° de fonctionnement	434 024,72			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 000,00	1 848 744,49		-1 843 744,49
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	350 548,34		-350 548,34
2115	Terrains bâtis	0,00	304 141,15		-304 141,15
2132	Immeubles de rapport	0,00	1 177 704,92		-1 177 704,92
2182	Matériel de transport	0,00	13 609,70		-13 609,70
4817	Pénalités de renégociation de la dette	5 000,00	2 740,38		2 259,62
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		439 024,72	1 848 744,49		-1 409 719,77
041	Opérations patrimoniales (5)	50 000,00	8 480,27		41 519,73
2031	Frais d'études	0,00	4 800,60		-4 800,60
2033	Frais d'insertion	0,00	3 679,67		-3 679,67
2113	Terrains aménagés autres que voirie	50 000,00	0,00		50 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		489 024,72	1 857 224,76		-1 368 200,04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 184 152,83	2 001 483,62	0,00	182 669,21
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-89451-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne</p>  <p>Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p>Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15</p>
--	---

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoint au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Les affectations des résultats interviennent après le compte de gestion et le compte administratif, ils servent à définir la réalité des budgets.

22040 - CONCHES SUR GONDOIRE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-97 183,05		341 722,47		244 539,42
Fonctionnement	679 001,77	97 183,05	331 057,79		912 876,51
TOTAL I	581 818,72	97 183,05	672 780,26		1 157 415,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	581 818,72	97 183,05	672 780,26		1 157 415,93

Fonctionnement

- + 331 057.79 d'excédent de fonctionnement sur l'année 2023
- + 912 876.51 d'excédent total de fonctionnement de 2023 et antérieur (à reporter en recette de fonctionnement).

Investissement

- + 341 722.47 d'excédent d'investissement sur l'année 2023

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-84654-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

- + 244 539.42 excédent total d'investissement de 2023 et antérieur (en prenant en compte le – 97 183.05 de déficit d'investissement de 2022 qui a pu être comblé sur l'exercice 2023).

Résultat de clôture budgétaire 2023 :

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
	244 539,42
	912 876,51
	1 157 415,93
	1 157 415,93

Soit 244 539.42 en positif en investissement et 912 876.51 en positif en fonctionnement

DELIBERATION

4 DELIBERATION N°2024-188 : Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : UNANIMITE - contre : 0 - abstention : 0

❖ **APPROUVE** les affectations de résultat suivantes de l'année 2023 sur l'année 2024 :

22040 - CONCHES SUR GONDOIRE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-97 183,05		341 722,47		244 539,42
Fonctionnement	679 001,77	97 183,05	331 057,79		912 876,51
TOTAL I	581 818,72	97 183,05	672 780,26		1 157 415,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	581 818,72	97 183,05	672 780,26		1 157 415,93

Fonctionnement

- + 331 057.79 d'excédent de fonctionnement sur l'année 2023
- + 912 876.51 d'excédent total de fonctionnement de 2023 et antérieur (à reporter en recette de fonctionnement).

Investissement

- + 341 722.47 d'excédent d'investissement sur l'année 2023
- + 244 539.42 excédent total d'investissement de 2023 et antérieur (en prenant en compte le – 97 183.05 de déficit d'investissement de 2022 qui a pu être comblé sur l'exercice 2023).

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-84654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

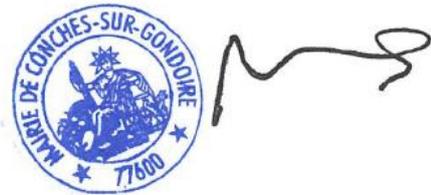
Résultat de clôture budgétaire 2023 :

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
	244 539,42
	912 876,51
	1 157 415,93
	1 157 415,93

Soit 244 539.42 en positif - investissement et 912 876.51 en positif - fonctionnement

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11.04.2024

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été
transmis au représentant de l'Etat le 15.04.2024

Le Directeur général des services
Eugène ROCH

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-84654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Résultats budgétaires de l'exercice

22040 - CONCHES SUR GONDOIRE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 477 956,94	4 008 428,83	6 486 385,77
Titres de recette émis (b)	2 001 583,53	3 685 642,33	5 687 225,86
Réductions de titres (c)	99,91	1 748,00	1 847,91
Recettes nettes (d = b - c)	2 001 483,62	3 683 894,33	5 685 377,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 477 956,94	4 008 428,83	6 486 385,77
Mandats émis (f)	1 659 761,15	3 360 128,24	5 019 889,39
Annulations de mandats (g)		7 291,70	7 291,70
Depenses nettes (h = f - g)	1 659 761,15	3 352 836,54	5 012 597,69
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	341 722,47	331 057,79	672 780,26
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22040 - CONCHES SUR GONDOIRE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-97 183,05		341 722,47		244 539,42
Fonctionnement	679 001,77	97 183,05	331 057,79		912 876,51
TOTAL I	581 818,72	97 183,05	672 780,26		1 157 415,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	581 818,72	97 183,05	672 780,26		1 157 415,93

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2024- 077203- 220- 40- 01- -2024/3/29-13:44:07
Mairie de CONCHES- Budget Commune CONCHES- 2024- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte règlementaire nature au niveau requis.

Règle fonctionnelle: Les articles nature utilisés Nature/@V doivent être présents dans le plan de compte règlementaire. L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

2 erreurs

- Ligne budgétaire portant sur article non règlementaire 6132, avec CodRD=D et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)
- Ligne budgétaire portant sur article non règlementaire 70631, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : Mairie de CONCHES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770124200018

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Chelles

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget Commune CONCHES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-94654-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024	Sans Objet
	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	40
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 993 580,87	5 614 946,09	484 635,67	A1 1 106 000,89
Investissement	1 659 761,15	2 001 483,62	(3) -97 183,05	A2 244 539,42
Fonctionnement	3 333 819,72	3 613 462,47	(4) 581 818,72	A3 861 461,47

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 106 000,89
Investissement	A2 + B2	244 539,42
Fonctionnement	A3 + B3	861 461,47

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	879 817,98	635 278,56
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 244 539,42
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		879 817,98	879 817,98

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 534 544,51	1 621 668,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 912 876,51
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 534 544,51	2 534 544,51
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		3 414 362,49	3 414 362,49

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture 077-217701242-20240415-94654-DE Date de réception préfecture : 15/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	150 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	428 368,78	0,00	586 817,98	586 817,98	586 817,98
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	300 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		878 368,78	0,00	776 817,98	776 817,98	776 817,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 088 601,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 088 601,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 966 969,78	0,00	829 817,98	829 817,98	829 817,98

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL	2 016 969,78	0,00	879 817,98	879 817,98	879 817,98
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	879 817,98
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	97 183,05	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 548 945,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 681 128,11	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 695 128,11	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	434 024,72		596 278,56	596 278,56	596 278,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	50 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		489 024,72		596 278,56	596 278,56	596 278,56

TOTAL	2 184 152,83	0,00	635 278,56	635 278,56	635 278,56
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	244 539,42
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	879 817,98
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	596 278,56
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle a reçue en préfecture

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	679 550,00	0,00	863 606,00	863 606,00	863 606,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	694 000,00	0,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00
014	Atténuations de produits	56 200,00	0,00	56 500,00	56 500,00	56 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	188 550,00	0,00	222 359,95	222 359,95	222 359,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 618 300,00	0,00	1 912 465,95	1 912 465,95	1 912 465,95
66	Charges financières	28 900,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
67	Charges spécifiques (3)	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 648 000,00	0,00	1 938 265,95	1 938 265,95	1 938 265,95

023	Virement à la section d'investissement (4)	434 024,72		596 278,56	596 278,56	596 278,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		439 024,72		596 278,56	596 278,56	596 278,56

TOTAL	2 087 024,72	0,00	2 534 544,51	2 534 544,51	2 534 544,51
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 534 544,51
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 550,00	0,00	88 300,00	88 300,00	88 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	60 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
731	Fiscalité locale	1 158 651,00	0,00	1 177 058,00	1 177 058,00	1 177 058,00
74	Dotations et participations (3)	156 510,00	0,00	181 305,00	181 305,00	181 305,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	132 890,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 550 601,00	0,00	1 621 663,00	1 621 663,00	1 621 663,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 550 606,00	0,00	1 621 668,00	1 621 668,00	1 621 668,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 550 606,00	0,00	1 621 668,00	1 621 668,00	1 621 668,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	912 876,51
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 534 544,51
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	596 278,56
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	13 000,00	0,00	13 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 000,00	0,00	40 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	160 000,00	0,00	160 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	586 817,98	50 000,00	636 817,98
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	30 000,00	0,00	30 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		829 817,98	50 000,00	879 817,98

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	879 817,98
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	863 606,00		863 606,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	770 000,00		770 000,00
014	Atténuations de produits	56 500,00		56 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	222 359,95	0,00	222 359,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	25 000,00	0,00	25 000,00
67	Charges spécifiques (9)	800,00	0,00	800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		596 278,56	596 278,56
Dépenses de fonctionnement – Total		1 938 265,95	596 278,56	2 534 544,51

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 534 544,51
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 000,00	0,00	39 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		596 278,56	596 278,56
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	39 000,00	596 278,56	635 278,56

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	244 539,42
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	879 817,98
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	4 000,00		4 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	88 300,00		88 300,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	100 000,00		100 000,00
731 Fiscalité locale	1 177 058,00		1 177 058,00
74 Dotations et participations (8)	181 305,00		181 305,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	71 000,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 621 668,00	0,00	1 621 668,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	912 876,51
---	-------------------

Accusé de réception en préfecture
 DE 70/2024-0415-94654-DE
 Date de réception préfecture : 15/04/2024

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 534 544,51
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 016 969,78	0,00	0,00	879 817,98	879 817,98	0,00	879 817,98	879 817,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	150 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	428 368,78	0,00	0,00	586 817,98	586 817,98	0,00	586 817,98	586 817,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	300 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		878 368,78	0,00	0,00	776 817,98	776 817,98	0,00	776 817,98	776 817,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 088 601,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 088 601,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 966 969,78	0,00	0,00	829 817,98	829 817,98	0,00	829 817,98	829 817,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre		50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	879 817,98
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 086 969,78	0,00	635 278,56	635 278,56	635 278,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 548 945,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 583 945,06	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 597 945,06	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	434 024,72		596 278,56	596 278,56	596 278,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	50 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		489 024,72		596 278,56	596 278,56	596 278,56

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	244 539,42
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	879 817,98
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 016 969,78	0,00	0,00	879 817,98	879 817,98	0,00	879 817,98	879 817,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	150 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	20 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00
2051	Concessions, droits similaires	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	428 368,78	0,00	0,00	586 817,98	586 817,98	0,00	586 817,98
2111	Terrains nus	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00	0,00	99 000,00
2131	Bâtiments publics	66 000,00	0,00	0,00	117 000,00	117 000,00	0,00	117 000,00
2135	Installations générales, agencements	55 000,00	0,00	0,00	55 817,98	55 817,98	0,00	55 817,98
2152	Installations de voirie	25 368,20	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
21538	Autres réseaux	100 000,58	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	22 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
2182	Matériel de transport	70 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	50 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	300 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	300 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'équipement		878 368,78	0,00	0,00	776 817,98	776 817,98	0,00	776 817,98	776 817,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 088 601,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
1641	Emprunts en euros	1 085 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 601,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 088 601,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 966 969,78	0,00	0,00	829 817,98	829 817,98	0,00	829 817,98	829 817,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	Autres constructions	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Mairie de CONCHES - Budget Commune CONCHES - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 086 969,78	0,00	635 278,56	635 278,56	635 278,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
10222	FCTVA	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 548 945,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 583 945,06	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 597 945,06	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	434 024,72		596 278,56	596 278,56	596 278,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	5 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00		0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00		0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	50 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		489 024,72		596 278,56	596 278,56	596 278,56

Accusé de réception en préfecture
077-24701242-2024-10415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 087 024,72	0,00	0,00	2 534 544,51	2 534 544,51	0,00	2 534 544,51	2 534 544,51
011	Charges à caractère général (3)	679 550,00	0,00	0,00	863 606,00	863 606,00	0,00	863 606,00	863 606,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	694 000,00	0,00		770 000,00	770 000,00		770 000,00	770 000,00
014	Atténuations de produits	56 200,00	0,00		56 500,00	56 500,00		56 500,00	56 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	188 550,00	0,00	0,00	222 359,95	222 359,95	0,00	222 359,95	222 359,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 618 300,00	0,00	0,00	1 912 465,95	1 912 465,95	0,00	1 912 465,95	1 912 465,95
66	Charges financières	28 900,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
67	Charges spécifiques (3)	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		29 700,00	0,00	0,00	25 800,00	25 800,00		25 800,00	25 800,00
Total des dépenses réelles		1 648 000,00	0,00	0,00	1 938 265,95	1 938 265,95	0,00	1 938 265,95	1 938 265,95
023	Virement à la section d'investissement	434 024,72			596 278,56	596 278,56		596 278,56	596 278,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		439 024,72			596 278,56	596 278,56		596 278,56	596 278,56

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 534 544,51
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 550 606,00	0,00	1 621 668,00	1 621 668,00	1 621 668,00
013	Atténuations de charges (2)	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 550,00	0,00	88 300,00	88 300,00	88 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	60 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
731	Fiscalité locale	1 158 651,00	0,00	1 177 058,00	1 177 058,00	1 177 058,00
74	Dotations et participations (2)	156 510,00	0,00	181 305,00	181 305,00	181 305,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	132 890,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 550 601,00	0,00	1 621 663,00	1 621 663,00	1 621 663,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes réelles		1 550 606,00	0,00	1 621 668,00	1 621 668,00	1 621 668,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	912 876,51
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 534 544,51
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 087 024,72	0,00	0,00	2 534 544,51	2 534 544,51	0,00	2 534 544,51	2 534 544,51
011	Charges à caractère général (4)	679 550,00	0,00	0,00	863 606,00	863 606,00	0,00	863 606,00	863 606,00
6042	Achats de prestations de services	30 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60612	Énergie - Électricité	151 000,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
60622	Carburants	5 500,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	4 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61521	Entretien terrains	50 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	29 000,00	0,00	0,00	39 995,00	39 995,00	0,00	39 995,00	39 995,00
615231	Entretien, réparations voiries	40 000,00	0,00	0,00	27 511,00	27 511,00	0,00	27 511,00	27 511,00
615232	Entretien, réparations réseaux	25 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
61524	Entretien bois et forêts	10 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	41 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	43 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6168	Autres primes d'assurance	3 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
618	Divers	11 150,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	23 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	22 300,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Mairie de CONCHES - Budget Commune CONCHES - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
624	Transports biens, transports collectifs	2 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	11 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	38 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	10 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	694 000,00	0,00		770 000,00	770 000,00		770 000,00	770 000,00
6218	Autre personnel extérieur	500,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6411	Personnel titulaire	405 000,00	0,00		450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
6413	Personnel non titulaire	80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	169 500,00	0,00		190 000,00	190 000,00		190 000,00	190 000,00
6470	Autres charges sociales	4 000,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
648	Autres charges de personnel	18 000,00	0,00		19 500,00	19 500,00		19 500,00	19 500,00
014	Atténuations de produits	56 200,00	0,00		56 500,00	56 500,00		56 500,00	56 500,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	5 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	31 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	188 550,00	0,00	0,00	222 359,95	222 359,95	0,00	222 359,95	222 359,95
65311	Indemnités de fonction	72 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		9,95	9,95	0,00	9,95	9,95
65568	Autres contributions	63 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65572	Aide sociale du département	550,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Mairie de CONCHES - Budget Commune CONCHES - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	12 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	28 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65818	Autres	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 200,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 618 300,00	0,00	0,00	1 912 465,95	1 912 465,95	0,00	1 912 465,95	1 912 465,95
66	Charges financières	28 900,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 900,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		29 700,00	0,00	0,00	25 800,00	25 800,00		25 800,00	25 800,00
Total des dépenses réelles		1 648 000,00	0,00	0,00	1 938 265,95	1 938 265,95	0,00	1 938 265,95	1 938 265,95
023	Virement à la section d'investissement	434 024,72			596 278,56	596 278,56		596 278,56	596 278,56
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Mairie de CONCHES - Budget Commune CONCHES - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		439 024,72			596 278,56	596 278,56		596 278,56	596 278,56

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 550 606,00	0,00	1 621 668,00	1 621 668,00	1 621 668,00
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 550,00	0,00	88 300,00	88 300,00	88 300,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70312	Redevances funéraires	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7032	Stationnement et location voie publique	200,00	0,00	800,00	800,00	800,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	35 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70686	Redevances syndicales (ASP)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70688	Autres prestations de services	1 900,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	60 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	40 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
731	Fiscalité locale	1 158 651,00	0,00	1 177 058,00	1 177 058,00	1 177 058,00
73111	Impôts directs locaux	1 084 551,00	0,00	1 145 958,00	1 145 958,00	1 145 958,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	25 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73143	Redevance des mines	600,00	0,00	600,00	600,00	600,00
7318	Autres	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
74	Dotations et participations (3)	156 510,00	0,00	181 305,00	181 305,00	181 305,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	126 500,00	0,00	124 000,00	124 000,00	124 000,00
741121	DSR des communes	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
741127	DNP des communes	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
744	FCTVA	1 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74718	Autres participations Etat	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	13 600,00	13 600,00	13 600,00
7478	Participation Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	10,00	0,00	11 005,00	11 005,00	11 005,00

Accusé de réception de la préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7488	Autres attributions et participations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	132 890,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
752	Revenus des immeubles	104 500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
755	Dédits et pénalités	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	7 300,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 550 601,00	0,00	1 621 663,00	1 621 663,00	1 621 663,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
7688	Autres	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 550 606,00	0,00	1 621 668,00	1 621 668,00	1 621 668,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00
 Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr	L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire. Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoint au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. **Cette note fait donc partie de cette note de synthèse.**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, Madame la Maire, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget primitif a comme volonté de :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette et de ne pas recourir à l'emprunt ;
- De poursuivre l'assainissement de la dette pénalisante pour les investissements.
- Augmenter sa capacité d'auto-financement dit CAF en reportant les excédents budgétaires de fonctionnement en recette d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Il est proposé de voter le budget primitif selon le document en annexe de cette présente délibération retraçant les données par chapitre et sachant qu'une commission des finances a eu lieu le 28.03.2024

Il est précisé qu'il n'existe pas d'obligation réglementaire en matière de débat et rapport d'orientation budgétaire pour la strate de notre commune.

Un point important sur la nouvelle nomenclature M 57 :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le budget est marqué par :

- **1 les résultats excédentaires de 2023 et des années précédentes :**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-97 183,05		341 722,47		244 539,42
Fonctionnement	679 001,77	97 183,05	331 057,79		912 876,51
TOTAL I	581 818,72	97 183,05	672 780,26		1 157 415,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	581 818,72	97 183,05	672 780,26		1 157 415,93

Fonctionnement

- + 331 057.79 d'excédent de fonctionnement sur l'année 2023
- + 912 876.51 d'excédent total de fonctionnement de 2023 et antérieur (à reporter en recette de fonctionnement).

Investissement

- + 341 722.47 d'excédent d'investissement sur l'année 2023
- + 244 539.42 excédent total d'investissement de 2023 et antérieur (en prenant en compte le – 97 183.05 de déficit d'investissement de 2022 qui a pu être comblé sur l'exercice 2023).

Résultat de clôture budgétaire 2023 :

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	
	244 539,42
	912 876,51
	1 157 415,93
	1 157 415,93

Soit 244 539.42 en positif - investissement et 912 876.51 en positif - fonctionnement

2 le lancement des projets structurants pour la commune dont notamment :

- Le lancement des opérations cœur de village sur notamment 3 secteurs : la grange, ribaud et la ferme avec comme priorité la rénovation de la salle des fêtes dite la Grange.
- Le lancement d'un contrat rural pour la rénovation des voiries (chaussée et trottoirs).
- Des travaux de mise en sécurité et de rénovation sur plusieurs sites afin de maintenir des bâtiments publics en bonne santé.
- Développement des manifestations et festivités à destination des habitants

- Développement du cadre de vie sur différents secteurs de la ville (terrain de basket, évolution du parc Boitel, fleurissement de la commune etc.)
- Passage d'une partie de la commune en LED (éclairage public).

- **3 Chapitres de dépense de fonctionnement en évolution.**

Cette hausse des chapitres de fonctionnement reflète l'augmentation générale du budget en lien avec affectation des résultats excédentaires des années précédentes et notamment de l'année 2023 et suite à une bonne maîtrise des deniers publics (+912 876.51 en fonctionnement et + 244 539.42 en investissement).

Elle souligne également la bonne gestion des demandes de subvention auprès des différents partenaires sur chaque dépense et quand cela est possible.

Cette hausse est également marquée en raison de l'inflation générale pour les travaux et les achats (chapitre 11 par exemple) et au chapitre 012, en raison de l'évolution des ressources humaines (augmentation du point d'indice décidée par le gouvernement, glissement vieillesse et technicité, formations obligatoires à prévoir pour les agents, réforme statutaire de certain grade, augmentation du nombre de point par grade, avancement de grade, reprise en régie municipale des espaces verts et de l'entretien des bâtiments publics qui a nécessité des recrutements extérieurs, un capital décès à verser à une famille, augmentation des cotisations patronales de différentes caisses et organismes ...).

Sur la partie travaux, il est utile d'exprimer que le budget dédié sera plus important en raison de plusieurs travaux nécessaires sur différents bâtiments publics afin de les sécuriser et les rénover. Pour rappel et pour chaque dépense, la ville sollicite des subventions auprès de différents partenaires.

Sur la partie achat, la ville a eu la nécessité de réinvestir dans plusieurs domaines suite à du matériel très ancien, vétustes, hors service ou en fonction de nouveaux besoins de l'administration.

Sur la partie investissement, on note un souhait de pouvoir passer en LED plusieurs rues de la commune, continuer l'embellissement de la ville à travers un potentiel terrain de basket, une évolution du parc Boitel en parc paysager avec des modules sportifs etc.

- **4 Auto financement pour l'investissement.**

L'autofinancement représente la somme de **596 278.56 euros**, pris dans les excédents de fonctionnement de l'année dernière et des années précédentes qui a basculé en recette d'investissement pour la réalisation de projets de grande nature tels la rénovation du village et de la voirie etc.

Cette somme reflète également la bonne gestion des budgets de la municipalité depuis le début du mandat 2020-2026 avec les économies réalisées en dépense de fonctionnement et l'assainissement de sa dette avec une diminution des emprunts également.

Il est important de préciser qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer trop d'auto financement car il est important de conserver de la marge de manœuvre dans chaque section des dépenses (investissement et fonctionnement) car une fois transférée, la somme ne peut pas revenir dans l'autre section, il faut donc conserver une marge de sécurité et de précaution.

Ce budget primitif pourra évoluer avec des décisions modificatives en fonction des projets de l'administration en cours d'année.

DELIBERATION

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

5 DELIBERATION N°2024-189 : Budget primitif 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : MAJORITE - contre : – - abstention : JOSE LANUZA – VIRGINIE NSIMBA MASAMBA
PAR POUVOIR DONNE A SAIDA BOUARABA ET SAIDA BOUARABA – HOCINE SI AHMED PAR
POUVOIR DONNE A DOMINIQUE GOT

- ❖ **APPROUVE** le budget primitif 2024 par chapitre au sein des annexes de la présente délibération.
- ❖ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à mandater et recevoir des recettes sur le présent budget.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11.04.2024

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au représentant de l'Etat le 15.04.2024 et publié le 16.04.2024
Pour le Maire et par délégation,
Hugo ROCH, Directeur Général des Services

Le Directeur général des services
Hugo ROCH

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-94654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00
 <p>Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p>Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15</p>

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoint au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Il convient de délibérer sur le taux de la taxe syndicale pour l'année 2024 afin de pouvoir autoriser le SIVOM CONCHES GUERMANTES à solliciter les fonds auprès du Trésor Public et ainsi préparer son budget primitif 2024.

Pour l'année 2024, le montant pour les habitants sera de **75 euros** par habitant (montant identique que l'année dernière).

En effet, le SIVOM ainsi que les deux communes ont pu se mettre d'accord sur des travaux au sein du groupe scolaire du VAL GUERMANTES.

La recette attendue sera de **254 771 euros** pour la commune de Conches sur Gondoire afin de financer le SIVOM CONCHES GUERMANTES et notamment ses travaux de rénovation pour cette année 2024, soit **122 021 euros** de participation de la commune sur son propre budget de dépense de fonctionnement et **75 euros** de taxe syndicale par habitant soit une somme de **132 750 euros**.

DELIBERATION

6 - DELIBERATION N° 2024-190 Montant par habitant de la taxe syndicale pour le SIVOM 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote pour : MAJORITE
- vote contre : HOCINE SI AHMED – JOSE LANUZA
- abstention : SAIDA BOUARABA ET VIRGINIE NSIMBA MASAMBA PAR POUVOIR DONNE A SAIDA BOUARABA

- **VALIDE** la participation de la commune auprès du SIVOM CONCHES GUERMANTES sur le budget municipal à hauteur de **122 021 euros**.

- **VALIDE** le montant de la taxe syndicale à hauteur de **75 euros par habitant** pour l'année 2024 soit **132 750 euros**

- **VALIDE** la participation globale de la commune à hauteur de **254 771 euros** pour l'année 2024 (participation de la commune et taxe syndicale 2024).

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11-04-2024

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au représentant de l'Etat le 15.04.2024 et publié le 16.04.2024
Pour le Maire et par délégation,
Hugo ROCH, Directeur Général des Services

Directeur général des services
Hugo ROCH

The image shows a circular official stamp of the Director General of Services of Conches-sur-Gondoire, with the text 'MAIRIE DE CONCHES-SUR-GONDOIRE' and '71600'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-54654-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00
 <p>Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p>Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15</p>

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoints au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHESE

Il est proposé de délibérer sur les subventions allouées aux différentes associations pour l'année 2024.

DELIBERATION

7- DELIBERATION N° 2024-191 SUBVENTION ASSOCIATION 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- **vote pour :** MAJORITE

- **vote contre :** /

- **abstention :** HOCINE SI AHMED

- **VALIDE** les subventions de la commune auprès des associations et coopérative de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture

077-217701242-20240415-89453132-DE

Date de réception préfecture : 15/04/2024

Associations :

- Anciens combattants : 300e
- La croix rouge Française : 320e
- CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement : 100e
- Les restaurants du cœur : 420e

Coopérative :

- Ecole Gustave Ribaud – coopérative : 1000e

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11-04-2024

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au représentant de l'Etat le 15.04.2024 et publié le 16.04.2024
Pour le Maire et par délégation,
Hugo ROCH, Directeur Général des Services



Le Directeur général des services
Hugo ROCH

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89453132-DE

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89453132-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Date de réception préfecture : 15/04/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-89453132-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00
 <p>Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p>Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15</p>

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoint au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Afin de rénover une partie de l'éclairage public en LED et notamment sur les rues les plus énergivores dans le cadre d'un objectif d'économie d'énergie mais également écologique (différentes trames sur la commune) il est proposé de pouvoir délibérer sur une demande de subvention auprès de l'Etat via le FONDS VERT 2024 ainsi qu'à la Région Ile de France pour un montant de travaux de 98 598.09 HT.

La loi ASAP – article 142 permet un marché de travaux sans mise en concurrence ni appel d'offre pour un montant inférieur à 100 000 HT jusqu'au 31.12.2024

DELIBERATION

8- DELIBERATION N° 2024-192 : DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC -

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la commune en matière d'éclairage public,

Vu l'appel à projet « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » de la Région Ile-de-France,

Accusé de réception en préfecture

077-217701242-20240415-8451-DE

Date de réception préfecture : 15/04/2024

CONSIDERANT que dans le cadre de sa stratégie Énergie-Climat, la Région Ile-de-France a lancé un appel à projets afin de financer les travaux de modernisation de l'éclairage public des communes visant à diminuer la consommation énergétique, réduire l'impact de la pollution lumineuse.

CONSIDERANT que les travaux éligibles au dispositif concernent la dépose, la fourniture et la pose de luminaires d'éclairage en voirie ainsi que l'installation de système de télégestion,

CONSIDERANT que le présent projet de modernisation de l'éclairage public de la commune permet une réduction de la consommation énergétique du périmètre rénové supérieure ou égale à 66%, qu'il prévoit que la température de couleur des points lumineux installés n'excédera pas 2700K et que les luminaires boules seront prioritairement remplacés afin de mettre la commune en conformité avec la réglementation,

CONSIDERANT que l'éclairage public fait ou fera l'objet d'une extinction nocturne d'au moins 5 heures par nuit,

CONSIDERANT que le projet est éligible à l'appel à projet « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » sur la base d'un taux d'intervention de 50% dans la limite d'une subvention régionale de 150 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- **vote pour : MAJORITE**

- **vote contre : /**

- **abstention : JOSE LANUZA**

- **AUTORISE** la délibération sur table, ce jour, en raison de l'urgence.

- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter des subventions auprès de la **Région Ile de France** concernant la rénovation de l'éclairage public. Montant des travaux HT : 98 598.09 HT - dans le cadre du dispositif « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter des subventions auprès de **l'Etat via le FONDS VERT** concernant la rénovation de l'éclairage public. Montant des travaux HT : 98 598.09 HT

- **S'ENGAGE :**
 - sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
 - à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.
 - à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
 - à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
 - à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
 - concernant la région IDF à publier et accueillir des stagiaires en fonction des demandes de subvention,

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11-04-2024

Accusé de réception en préfecture

077-217701242-20240415-8451-DE

Date de réception préfecture : 15/04/2024

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au
représentant de l'Etat le 15.04.2024
et publié le 16.04.2024
Pour le Maire et par délégation,
Hugo ROCH, Directeur Général des Services



Le Directeur général des services
Hugo ROCH

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-8451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-8451-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Seine-et-Marne	Délibération du conseil municipal du 11.04.2014 19h00
 <p>Ville de Conches sur Gondoire Rue du Fort du Bois 77600 CONCHES-SUR-GONDOIRE Tel. : 01 64 02 26 17 – Fax : 01 60 07 92 52 accueil@conches-sur-gondoire.fr</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11.04.2024, le conseil municipal de Conches sur Gondoire, légalement convoqué, sous la présidence de Mme Martine DAGUERRE, Maire.</p> <p>Membres en exercice :17 Date de convocation : 29.03.2024 Présents : 10 Votants : 15</p>

Étaient présents :

Maire : MARTINE DAGUERRE

Adjoint au Maire : MARIE CHRISTINE VATOV – CHRISTINE KUKOLJ -

Conseillers municipaux : MICHEL VIVIES – CHANTAL BESSON – PATRICIA DECERLE – DOMINIQUE GOT – SAIDA BOUARABA – BERTRAND LAURENT –

Conseillers municipaux : JOSE LANUZA

Absents excusés avant donné pouvoir : STEVE BARROCAL A DONNE POUVOIR A MARIE CHRISTINE VATOV – ERIC HIMONET A DONNE POUVOIR A MICHEL VIVIES – VIRGINIE NSIMBA MASAMABA A DONNE POUVOIR A SAIDA BOUARABA – FLORENCE FISCHER A DONNE POUVOIR A MARTINE DAGUERRE – HOCINE SI AHMED A DONNE POUVOIR A DOMINIQUE GOT

Absents excusés : ISABELLE THOMAS ET FREDERIC NION

Rapporteur : Martine DAGUERRE, Maire

Secrétaire de séance : Christine KUKOLJ (élue).

Secrétaire de séance auxiliaire : Hugo ROCH (DGS, fonctionnaire).

NOTE DE SYNTHÈSE

Il appartient à l'assemblée délibérante de bien vouloir délibérer à nouveau suite à la transmission de l'avis officiel de Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 08-04-2024 qui vient de nous communiquer son accord, la délibération ne pouvant être antérieure à la date de la décision de Monsieur le Préfet.

.....

1) DEUX ECOLES à CONCHES

École Gustave Ribaud (GR) : école communale de 4 classes datant des années 50, d'une grande vétusté et qui n'est pas aux normes :

- C'est une passoire thermique été comme hiver.
- Elle est fortement amiantée.
- La cantine, d'environ 56 m2, est un préfabriqué dégradé en amiante et d'une seule pièce regroupant réfectoire, éviers, réchauffage, stockage alimentaire, lave-vaisselle, frigidaire, poubelles etc.
- Les sanitaires sont à l'extérieur.
- Ecole en fin de vie bâtementaire qui devrait être totalement reconstruite, et dont la cantine devrait être supprimée.

Accusé de réception en préfecture

077-217701242-20240415-84566-DE

Date de réception préfecture : 15/04/2024

- Ecole en baisse d'effectifs : la moitié de l'école est fermée avec la fermeture d'une deuxième classe en septembre 2023. Il ne reste que deux classes, dont une de 27 enfants avec triple niveau CP, CE1, CM2.

Scolariser des enfants dans ces conditions et avec les risques sanitaires, n'est pas acceptable.

École du Val Guermantes (VG) : école intercommunale des communes de Conches et Guermantes dont la gestion est assurée par un SIVOM :

- Elle date des années 70. Extension en 1988 ; modifications des espaces et externalisation de la cantine, au fil de temps. Elle a déjà compté 10 classes avec la cantine, dans le bâtiment.

- Elle est nettement moins amiantée dans ses locaux (« peinture gouttelettes » dans des WC et ateliers) qui n'est pas dégradée.

- Première phase de rénovation en 2020-21 avec une grande partie du désamiantage de l'école.

- État bâtiminaire sans comparaison avec la dégradation et la vétusté de Gustave Ribaud.

- École de grande taille construite pour la scolarisation de tous les enfants des deux communes.

- École en baisse d'effectifs avec deux classes fermées en 2023

La baisse des effectifs va se poursuivre en 2024 au Val Guermantes, et les années suivantes, dans les deux écoles. L'école du Val Guermantes est en capacité d'accueillir les enfants de GR

2) UNE SITUATION INEGALITAIRE des familles et des enfants Conchois

- Les équipements et l'évolution des services offerts aux enfants et aux familles ont été privilégiés dans l'école intercommunale, au détriment de l'école communale (garderie à GR, centre de loisir au VG avec des éducateurs spécialisés).

- Contributions fiscales de familles pour une école élémentaire dans laquelle leurs enfants ne vont pas.

- Inégalité dans les installations, la sécurité, le confort et la qualité de vie des enfants entre les deux écoles

- L'école du Val Guermantes, et l'ensemble des espaces de grande qualité, gérés par le Sivom, sont pourtant dédiés à tous les enfants des communes. Ils sont appropriés à un groupe scolaire, et à ses évolutions potentielles liées à de beaux projets, scolaires, périscolaires, sportifs ou culturels qui pourront être offerts à tous les enfants, sans distinction.

- L'école unique, c'est l'équité retrouvée dans un parcours scolaire commun, dans l'école destinée à la scolarisation de tous.

3) MUTUALISATION des MOYENS et RENOVATION des BATIMENTS SCOLAIRES

- Une école unique permet de mutualiser les moyens des communes, et de maîtriser la dépense publique en ciblant les efforts de rénovation sur celle-ci.

- Il est d'intérêt général de n'avoir qu'une école dans la commune de Conches car déraisonnable et impossible de maintenir une école dégradée et à moitié vide, pour y engager des dépenses importantes, tout en supportant la rénovation du VG.

4) L'INTERET PUBLIC et GENERAL

- Les bâtiments et les équipements publics de la commune de Conches sont par ailleurs dans un état de dégradation tel, que de nombreux bâtiments et services ont dû être fermés pour raisons de salubrité et de dangerosité bâtiminaire.

- La commune doit mener à bien et sans tarder son projet de ville : Cœur de Village, pour sa population et la survie du village. Ce projet a pour objectifs de rénover, maintenir et créer un tissu économique et de services publics ; et de créer des espaces de convivialité pour la qualité de vie de ses habitants. Sa phase d'étude et le plan de programmation pluriannuel des investissements et des travaux sont achevés.

Accusé de réception en préfecture

077-217701242-20240415-84566-DE

Date de réception préfecture : 15/04/2024

En conclusion :

Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-84566-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Cette fermeture est d'intérêt général et public tant : - pour l'équité de traitement des enfants avec un parcours scolaire et des projets éducatifs partagés dans un groupe scolaire unique - que pour la poursuite de la rénovation de l'école du VG - que pour répondre aux besoins que sont la mutualisation des moyens et la maîtrise des dépenses publiques - que pour permettre la réussite de la revitalisation de la commune de Conches.

Effectif prévisionnel de l'école Gustave Ribaud :

- Rentrée scolaire de 2023-2024 : **49** enfants (CP 6-CE1 9, CE2 10, CM1 13, CM2 11)
- Rentrée 2024-2025 : 49 enfants (11 CP, 6 CE1 ; 9 CE2 ; 10 CM1 ; 13 CM2,)
- Rentrée 2025-2026 : 44 enfants qui auraient été sectorisés à Gustave Ribaud et qui iront au Val Guermantes. (CP 8 – CE1 11 – CE2 6 – CM1 9 – CM2 10).

- Effectifs de l'école élémentaire du Val Guermantes :

2023-2024 : 103 (CP 20-CE1 16 – CE2 21 – CM1 22- CM2 24) 40 Conchois et 63 Guermantais.
2024-2025 : **97** (CP 18 ; CE1 20 ; CE2 16 ; CM1 21 ; CM2 22) 35 Conchois et 62 Guermantais.
2025-2026 : 90 (CP 15, CE1 : 18, CE2 20, CM1 : 16, CM2 : 21) 32 Conchois et 58 Guermantais.

Effectif prévisionnel élémentaire après réunification des écoles :

- **2025-2026** : 134 enfants (CP 23, CE1 29, CE2 26, CM1 25, CM2 31) 76 Conchois et 58 Guermantais.

Effectifs en élémentaire et nombre total d'enfants (maternelle et élémentaire) VAL GUERMANTES

2013-14 :**91** (4classes) total non communiqué (NC)

2014-15 :**94** (4classes) total NC

2015-16 :**113** (5classes) total NC

2016-17 :**108** (5classes) total NC

2017-18 :**113** (5classes) total NC

2018-19 :**107** (5classes) total 212

2020-21 :**114** (5classes) total 210

2021-22 :**116** (5classes) total 195

2022-23 :**113** (5classes) total 192

2023-24 :**103** (4classes) total 179

2024-2025 : 97 (4 classes) total 163*

2025-2026 : 134 (5 classes) total 190*

*prévisionnel.

DELIBERATION

9 DELIBERATION N°2024-170 : Fermeture définitive de l'école Gustave Ribaud au 06-07-2025

Vu le débat qui a eu lieu en Conseil Municipal du 05.10.2023,
Vu l'avis et arbitrage de Monsieur le Sous-Préfet en date du 01.02.2024,
Vu les avis du Conseil d'école de la maternelle du Val Guermantes en date du 07.11.2023
Vu les avis du Conseil d'école de l'élémentaire de Gustave Ribaud en date du 20.10.2023
Vu les avis du Conseil d'école de l'élémentaire du Val Guermantes en date du 19.10.2023
Vu les avis des parents Conchois lors d'une réunion publique en date du 19.10.2023 et du 02.11.2023,

Accusé de réception en préfecture

077-217701242-20240415-84566-DE

Date de réception préfecture : 15/04/2024

Vu l'avis de Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 08.04.2024,
Vu les avis des enseignants invités à une réunion d'information et de concertation en date du 17.10.2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par :

- vote : MAJORITE - contre : - abstention : JOSE LANUZA

APPROUVE la présentation de la délibération sur table en raison de l'urgence à délibérer.

APPROUVE la fermeture définitive de l'école communale élémentaire Gustave Ribaud au 06.07.2025

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires sur ce sujet.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré à Conches sur Gondoire
Le 11-04-2024

Madame la Maire

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, pour avoir été transmis au représentant de l'Etat le 15.04.2024 et publié le 16.04.2024
Pour le Maire et par délégation,
Hugo ROCH, Directeur Général des Services



Directeur général des services
Hugo ROCH



Accusé de réception en préfecture
077-217701242-20240415-84566-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2024